







Reunion Island, your future!



Un projet? Contactez-nous ...

investinreunion@nexa.re

www.investinreunion.re





LA RÉUNION, VOTRE DESTINATION D'AFFAIRES IDÉALE

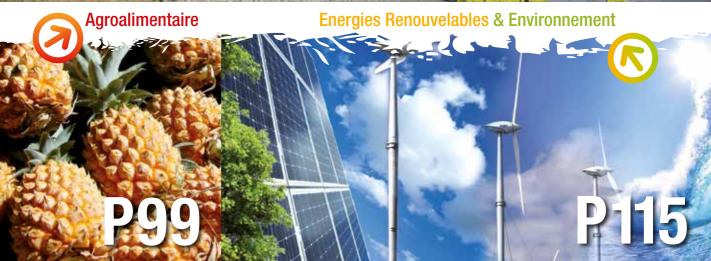
# L'Europe au cœur de l'océan Indien	p8
# Des infrastructures de niveau mondial	p12
# La Réunion, région d'excellence en matière	
de formation, recherche, développement & innovation	p30
# Des conditions d'investissement extrêmement attractives	p48



LES SECTEURS D'EXCELLENCE DE LA RÉUNION

- # Présentation des secteurs
- # Les aides spécifiques à chaque secteur
- # Les acteurs et partenaires





3 BIEN VIVRE À LA RÉUNION _____P 129

NEXA, ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS D'AVENIR P133



LA RÉUNION, votre destination d'affaires idéale







Archipel des Mascareignes, océan Indien 55°30' de longitude Est - 21°15' de latitude Sud

GÉOGRAPHIE ET CLIMAT

Superficie: 2 512 km² **Climat:** tropical tempéré

IDENTITÉ

Appellation officielle : île de La Réunion **Statut :** région monodépartementale de la République Française, région Ultrapériphérique

de l'Union européenne (RUP)

Découpage administratif: 1 région, 1 département,

24 communes, 5 Etablissements Publics de

Coopération Intercommunale (EPCI) **Chef-Lieu :** ville de Saint Denis

Langue: Française

DÉMOGRAPHIE

Population: 845 000 habitants (2014)

Croissance démographique annuelle: 1,0 % (2012)

ECONOMIE

PIB en valeur : 17,2 Mds € (2014) **PIB par Habitant :** 20 250 € (2014)

Taux de croissance du PIB: 3,1 % (2014/2013), en

monnaie courante

Secteurs prioritaires de développement économique,

identifiés par le Conseil régional :

Energies renouvelables (ENR) & Environnement, Tourisme, Agroalimentaire, Numérique

pour le développement de vos activités vers l'Asie, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe.

Des infrastructures de qualité et d'excellentes connexions

qui permettent une ouverture permanente de l'île avec le monde.

Des conditions d'investissement extrêmement attractives

Jusqu'à 3 millions d'euros d'aides à l'investissement!

bonnes raisons

de choisir

LA RÉUNION

L'Europe au cœur de l'océan Indien,

La Réunion, région française et européenne (RUP) de l'hémisphère Sud, la plus riche de la zone océan Indien, « tête de pont idéale »

Un environnement des affaires stable, sécurisé et moderne

Application des normes françaises et européennes à tous les niveaux, stabilité politique et juridique, garantie de stabilité monétaire.

Une région d'excellence en matière de formation et de recherche

Un niveau de formation européen pour toutes les disciplines et niveaux d'expertise, une exceptionnelle capacité de recherche et d'innovation en milieu tropical.

S'implanter à La Réunion, c'est aussi profiter tout au long de l'année d'un cadre de vie exceptionnel, au sein d'un joyau du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Un climat tropical agréable, un des rares volcans en activité au monde, des paysages uniques protégés au cœur de l'un des 11 parcs nationaux français, une population chaleureuse dont le métissage est la force.



L'EUROPE au cœur de l'océan Indien



La Réunion, territoire français et européen

Région française située dans l'archipel des Mascareignes, La Réunion est une région européenne de l'océan Indien. A proximité du continent africain, cette Région Ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP) présente un cadre sécurisé et moderne pour le développement de vos projets.

Appartenant à la zone euro, organisée sur le modèle politique et administratif français, La Réunion constitue une solide garantie en termes de stabilité monétaire, politique et sociale. Appliquant le régime de droit commun et bénéficiant de mesures spécifiques ou dérogatoires tenant compte de sa situation spécifique, La Réunion évolue dans un cadre législatif transparent.

Ce double caractère français et ultrapériphérique lui permet d'offrir un accès à différents mécanismes nationaux et européens de soutien à l'activité économique. Répondant aux standards européens, les différentes infrastructures réunionnaises et les services qui leur sont associés présentent un haut niveau de qualité.

Un environnement des affaires stable, sécurisé et moderne

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

La Réunion est une région française monodépartementale (DROM) ayant le statut de région ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP). Les lois et règlements français ainsi que le droit communautaire européen s'y appliquent de plein droit et peuvent faire l'objet de mesures à caractère spécifique ou dérogatoire, compte tenu des caractéristiques et des contraintes particulières du territoire réunionnais.

La Réunion, région administrative française et département, est composée, à l'image des autres régions d'Outre-mer, d'un seul département. Le Préfet, le Conseil régional et le Département de La Réunion siègent au chef-lieu, soit à Saint Denis.

GARANTIE DES NORMES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

En matière d'infrastructures sanitaires, de transports, de logements ou de services, La Réunion est dotée d'un environnement similaire à celui des autres régions.

La Réunion, c'est également un cadre de vie sécurisé. Sur le plan sanitaire, les normes françaises et européennes s'y appliquent à tous les niveaux, tant en termes de santé, de restauration que de logement. L'existence d'équipements publics de pointe et de spécialistes en matière de santé, tels que le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion (CHU), permet la réalisation sur place de tout parcours de soins.

Sa localisation géographique l'a également conduite à prendre des mesures particulières en matière de construction, de santé publique et de protection de la biodiversité, dépassant ainsi les standards des régions européennes continentales pour répondre à sa situation insulaire et tropicale, la qualifiant véritablement de région d'excellence.

ENVIRONNEMENT MONÉTAIRE

Intégrée à la zone euro, La Réunion est un territoire stable sur le plan macro économique et présente un marché bancaire de qualité.

Fiable, moderne et connecté aux grands établissements financiers, l'environnement bancaire réunionnais apporte les ressources nécessaires au développement de l'activité économique et au soutien de la consommation des ménages. (cf. page 56-57 : «Les acteurs financiers à La Réunion»)



Une position géostratégique au coeur de l'océan Indien

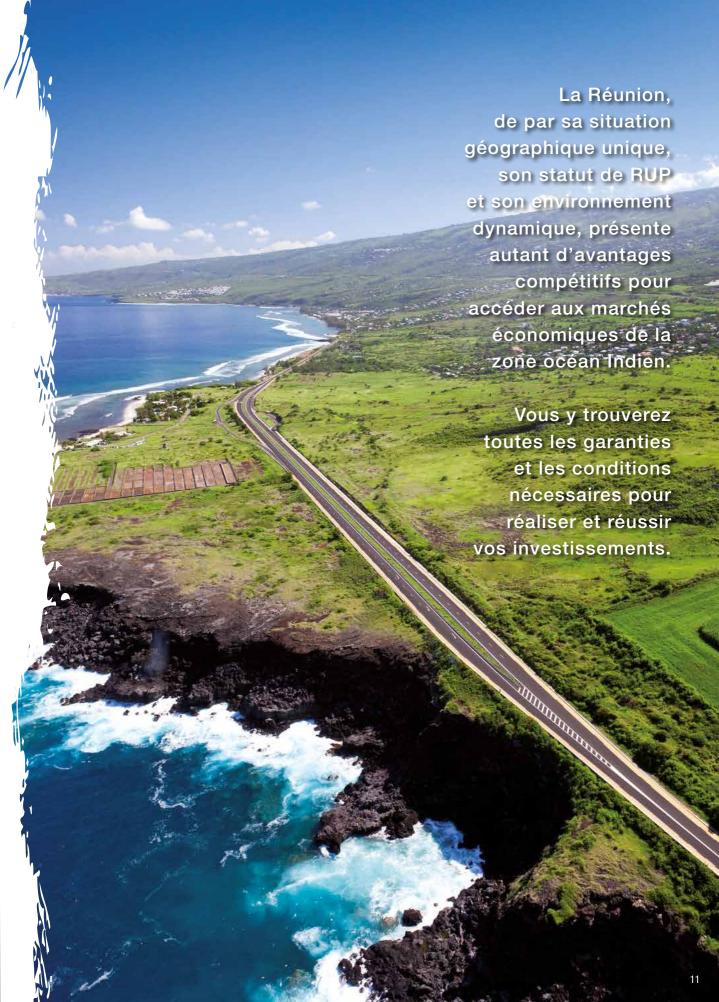
La Réunion est voisine de l'Île Maurice de 200 km, de Madagascar d'environ 800 km et de l'Afrique de 2 000 km : elle est ainsi au centre de la zone sud-ouest de l'océan Indien, espace à la fois continental et insulaire.

La Réunion développe depuis plusieurs années d'importantes relations avec plusieurs pays africains (Afrique du Sud, Mozambique, Madagascar, Maurice...) et des organisations d'intégration régionale et de coopération telles que le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) et la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe). La Réunion est membre de la Commission de l'océan Indien (COI), qui regroupe également les Seychelles, l'Île Maurice, Madagascar et les Comores.

Région européenne principalement entourée de territoires africains, parmi lesquels de nombreux "Pays En Développement" (PED), La Réunion est concernée au premier chef par l'application des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne (UE) et les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique). Parce qu'ils redéfinissent les conditions d'échanges commerciaux aux frontières de l'UE et des Etats ACP, ces accords auront un impact direct sur la dynamique d'intégration économique de la zone océan Indien, dans laquelle La Réunion est appelée à jouer un rôle déterminant.

Ces liens se renforcent à travers différents cadres : accords de coopération décentralisée signés entre le Conseil régional de La Réunion et des régions étrangères, échanges commerciaux ou partenariats entre entités économiques privées, projets multilatéraux définis en réponse à des problématiques communes aux états de la zone (risques climatiques, sécurité alimentaire, santé, préservation de la biodiversité, sécurité maritime, coopération militaire...).







Des infrastructures DE NIVEAU MONDIAL



Des infrastructures de transport

au carrefour des routes Asie/Amérique et Europe/Afrique



Les ports



GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION (GPMDLR)

Situé au carrefour de grandes routes, le port de l'île de La Réunion, GPMDLR, constitue un point privilégié pour l'éclatement des marchandises dans tout l'océan Indien.

Situé au nord-ouest de l'île sur la commune du Port, il se compose de deux sites distants de 3 kilomètres, le Port Ouest et le Port Est. Ce port, aux multiples vocations (commerce, pêche, réparation navale, plaisance, croisière ou même activité militaire), n'a cessé de voir son trafic s'accroître sous l'impulsion de son dynamisme commercial et du développement économique de l'île.

Port d'intérêt national concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (C.C.I.R.), GPMDLR dispose d'infrastructures, d'équipements et d'outillages aux standards européens, qui en font un port moderne et performant au cœur de l'océan Indien.

GPMDLR a traité 4,1 millions de tonnes de marchandises en 2012 pour 587 escales de navires (répartition par conditionnement en tonnes) avec un trafic conteneurisé majoritaire avec l'Europe, mais également avec l'Asie et le Pacifique.

Volume en nombre de containers traités (en 2010)

Source : Port Réunion

4^{ème} rang des ports français Marchandises (en tonnes)

millions

(2014)

Nombre d'escales de navires

(2014)

Nombre d'escales bateaux de croisières

23
(2014)

21 662 passagers

Nombre d'escales navettes inter-îles



PORTS DE PLAISANCE

Le Port de la Pointe des Galets, à proximité immédiate de l'enceinte portuaire commerciale et industrielle de GPMDLR, dispose de tous les équipements nécessaires permettant d'accueillir des navires de plaisance d'une longueur allant jusqu'à 17 m, et compte aujourd'hui quelques 450 anneaux répartis sur 12 pontons et 3 quais dont 2 réservés aux visiteurs.

Le Port de Saint-Gilles-les-Bains peut accueillir 352 bateaux et compte quelques 50 locaux commerciaux.

Seul port de la région nord-est, **le Port de Sainte-Marie** abrite environ 180 bateaux de plaisanciers et de pêcheurs. Un projet de création d'un pôle motonautique associé au pôle balnéaire est en cours.

Le Port de Saint-Pierre est un petit port de pêche et de plaisance situé près du centre-ville, avec une vie diurne et nocturne animée. Ce port de 400 places se voue aussi bien au trafic touristique régional qu'à la pêche hauturière et traditionnelle, comme à la plaisance à voile ou aux sports nautiques.



L'AÉROPORT DE LA RÉUNION ROLAND GARROS

Situé en bord de mer au nord de l'île dans la commune de Sainte-Marie, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros bénéficie d'une situation privilégiée de par sa proximité au chef-lieu de La Réunion, accessible en quelques minutes par la RN 2.

En chiffres...

- # Une plate-forme de 200 hectares
- # Plus de 35 000 m² de surfaces d'aérogares : 27 000 m² pour l'aérogare passagers (dont 21 banques d'enregistrement, 4 carrousels de tri bagages, 3 tapis de livraison des bagages et 6 passerelles télescopiques) et 8 000 m² pour l'aérogare Fret (magasins, entrepôts, station animalière, bureaux)
- # Une piste de 3 200 m privilégiée pour les décollages de gros porteurs et une piste de 2 670 m dotée d'un système d'atterrissage tout temps
- # Une capacité de 2,5 millions de passagers par an
- # Un trafic passager global en 2014 de 2 millions de passagers dont 23 728 en transit et 1 990 383 passagers locaux
- # Plus de 200 millions d'euros engagés sur un programme d'investissement allant jusqu'en 2020 et incluant des extensions à l'est et à l'ouest de l'aérogare et le renforcement et l'élargissement des pistes



de passagers (en 2014)

millions

millions

LE TERMINAL DE FRET DE L'AÉROPORT ROLAND GARROS



Il offre un service de qualité reposant sur un Poste d'Inspection Frontalier aux normes européennes, et traite annuellement près de 30 000 tonnes de marchandises. Son agrément d'agent habilité au titre de la sûreté du transport aérien et son statut de magasin sous douane, en font un partenaire efficace pour les entreprises, à l'importation comme à l'exportation.

En chiffres...

- # 7 510 m² d'entrepôts (magasin export: 3 410 m² / magasin import : 4 100 m²)
- # 5 200 m² de bureaux
- # 2 parkings cargo nose-in
- # 20 engins de manutention (tracteurs et chariots élévateurs piste et entrepôt)
- # Des entrepôts frigorifiques
- # 40 000 tonnes/an de capacité nominale

Fret import + fret export 30 000 25 000 20 000 15 000 10 000 5 000 1980 1990 2000 2011 2012

200 m^2

Fret aérien postal (en 2014) 5 979

6^{ème} rang

national

(en 2014) 26 503 tonnes

Trafic fret

tonnes Source : Aéroport de La Réunion Roland Garros

L'AÉROPORT DE PIERREFONDS



Situé au sud-ouest de l'île, dans la commune de Saint-Pierre, il se consacre au trafic régional, notamment vers l'Île Maurice.

En chiffres...

- # Une emprise au sol de 111 hectares
- # Un terminal international de 2 500 m² avec une capacité de traitement d'environ 500 000 passagers par an
- # Une piste de 2 100 m de longueur (projet d'extension à 2 800 m)

Capacité traitement/an

passaders

Investissements (en 2009)

euros

Nombre de passagers (en 2014)

Trafic fret tonnes

Principales destinations



VERS L'EUROPE

Directs: France (Paris, Marseille)

Indirects: Angleterre (Londres), Italie (Milan, Rome), Suisse (Genève, Zurich),

Allemagne (Francfort)

VERS LA RÉGION ASIE - PACIFIQUE

Directs: Inde (Chennaï), Thaïlande (Bangkok)

Indirects: Chine (Hong Kong), Inde (Mumbaï, Bengalore, Delhi), Malaisie

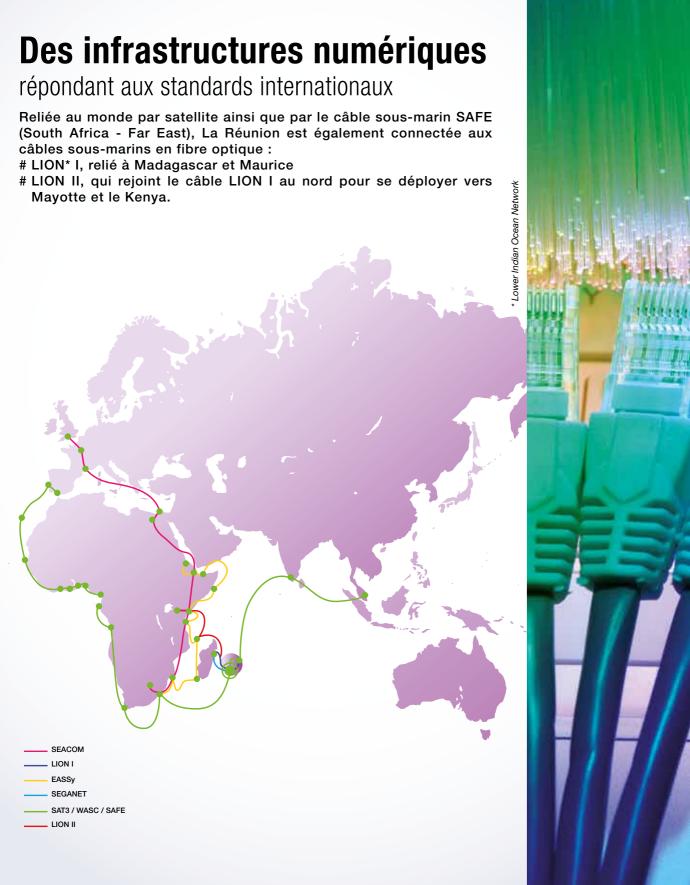
(Kuala Lumpur), Singapour (Singapour)

VERS L'OCÉAN INDIEN

Directs: Afrique du Sud (Johannesburg), Maurice (Plaisance), Madagascar (Tamatave, Tananarive, Nosy Be, Diego Suarez, Sainte-Marie), Mayotte (Dzaoudzi-Pamandzi), Comores (Moroni)

Indirects: Emirats Arabes Unis (Dubaï), Seychelles (Mahé)



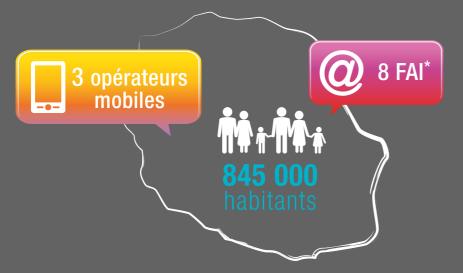


Réseau Haut Débit Régional En matière de téléphonie mobile, le taux de couverture de l'île est supérieur à 95 %, avec une continuité sur l'Europe et l'océan Indien. Recherchant l'amélioration de la qualité et de la performance liées à leurs activités, les acteurs réunionnais ont initié le développement de réseaux thématiques dans différents domaines, reliés pour certains à des réseaux nationaux. Exemples: # Projets de dématérialisation des procédures administratives portés par les collectivités locales # Plateforme de communication entre établissements scolaires et parents d'élèves, mise en réseau des lycées # Développement et mise en réseau des espaces publics numériques # Mise en œuvre d'un réseau régional de cancérologie # Intégration au Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche (RENATER) via l'Université de La Réunion Réseau de Haut Débit Régional GA7FIIF Saint-Denis couverture **HAUT DÉBIT** Saint-Paul Saint-Benoît Saint-Leu GENIE CIVIL À CRÉER GENIE CIVIL EXISTANT Saint-Pierre Saint-Philippe

Saint-Joseph



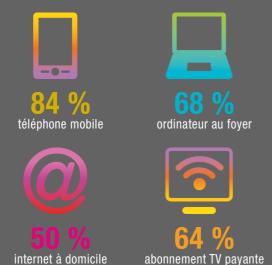
Quelques chiffres...



*Fournisseur d'Accès Internet

Un taux d'équipement des ménages réunionnais en constant développement :

Source : étude ARCEP juillet 2013



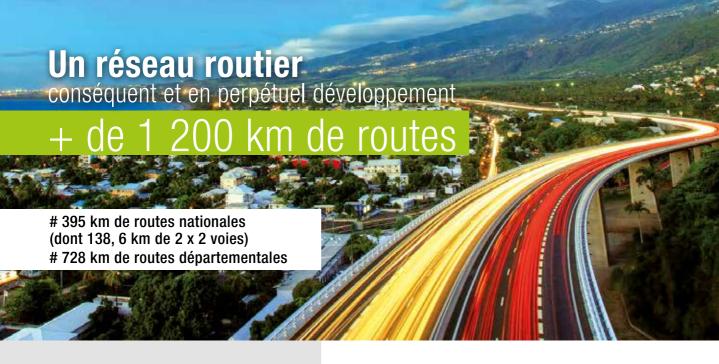
Des offres de haut débit atteignant 10 Mbit/s et des offres de débits de l'ordre de 20 Mbit/s sous forme de packages « triple-play » incluant téléphonie fixe et télévision numérique

Des entreprises connectées (au moins 10 salariés)



dont 49 % en haut débit





LA ROUTE DES TAMARINS

Cet axe de 34 kilomètres de long livré en 2009 permet de réaliser une liaison continue en 2 x 2 voies entre Saint-Denis au nord et Le Tampon dans le sud. Au total, la route des Tamarins franchit plus de 120 ravines.

Saint-Denis > Le Tampon

120 ravines franchies

26 ouvrages d'art non courants

4 ouvrages d'art exceptionnels

LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

Le plus gros chantier jamais engagé à La Réunion et l'un des plus importants en France : une route en 2 x 3 voies, partie en digue, partie en viaduc sur la mer.

La Possession > Saint-Denis

Le + gros chantier engagé

2 x 3 voies

Un chantier de 1,6 milliards d'euros











Les transports en commun

LE RÉSEAU INTER-URBAIN DU CONSEIL GÉNÉRAL « CAR JAUNE »

Il dessert principalement les villes de la périphérie de l'île situées sur le littoral ainsi que les hauts de la côte Ouest.

17 lignes, un parc d'environ 84 véhicules, quelques 238 arrêts

LES RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN PAR MICRO RÉGION

NORD > RÉSEAU **Citalis**

65 lignes, 179 véhicules, 1 200 arrêts

EST > RÉSEAU **Estival**

42 lignes, 44 véhicules, 3 000 arrêts

SUD > RÉSEAU **Carsud**

43 lignes, 63 véhicules, 2 196 arrêts

RÉSEAU Alternéo

56 lignes, 156 véhicules, 2 331 arrêts

OUEST > RÉSFAU **Kar'Ouest**

67 lignes, 156 véhicules, 1760 arrêts

LE PROJET TRANS ECO EXPRESS (TEE)

51 lignes, 188 véhicules

Le programme TEE engagé en 2010, vise à doter La Réunion d'un réseau de transport public modernisé, performant et à haut niveau de service, pour mieux répondre aux besoins de déplacements des Réunionnais aux quatre coins de l'île.

Des zones d'activités économiques innovantes

et tournées vers l'international

On recense 72 zones d'activités à La Réunion (2012), pour une surface d'environ 974 ha. Les parcelles directement liées à l'économie représentent environ 70 % de cette surface, soit 673 ha, dont la vocation est multiple (artisanale, industrielle, commerciale). Plus de 60 % des surfaces en activité sont ainsi occupées par le secteur productif, plus de 20 % par le secteur tertiaire commercial, et enfin, plus de 15 % par le secteur tertiaire qualifié.

Les 72 ZA réunionnaises ont une surface moyenne de 14 ha. Elles sont concentrées au niveau de quatre polarités.

A L'OUEST, réparties entre Le Port La Possession / Cambaie

21 ZA 356 ha

AU SUD, réparties de l'Etang-Salé à Saint-Philippe

24 ZA233 ha

AU NORD, situées majoritairement à l'est de Saint-Denis

17 ZA 202 ha A L'EST, situées entre Saint-André et Saint-Benoît

10 ZA

Le coût d'aménagement (hors foncier) des zones d'activités à La Réunion est de 45 à 65 euros le m^2 , et les prix de commercialisation s'étendent de 80 à 150 euros le m^2 .

La mesure 8.01 «Création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques» du fonds FEDER* favorise l'aménagement de zones d'activités qui contribue ainsi au développement et à la compétitivité des entreprises en leur offrant un environnement adapté, à des coûts comparables à ceux pratiqués en France métropolitaine.

Elle vise à accroître l'offre d'espaces d'accueil à vocation économique en termes de foncier et de bâtiments, réalisée par des aménageurs, en faveur des entreprises locataires locales et extérieures, à des coûts comparables à ceux pratiqués en France métropolitaine.

Elle doit par ailleurs contribuer à la structuration de l'espace urbain.

*FEDER : Fonds Européen de Développement Régional



Ouverture vers l'international

Des zones portuaires et arrière-portuaires principalement dédiées aux filières liées à la logistique-distribution, BTP et aux activités de production. Exemples : la ZAC Environnement, dédiée aux activités de recyclage et de valorisation des déchets (30 ha), et la ZAC 2000 (62 ha).

Des zones aéroportuaires proches des aéroports de Roland Garros / Gillot (Nord) et de Pierrefonds (Sud), qui accueillent les fonctions tertiaires et logistiques nécessaires à l'activité exportation.

- # La Zone d'Activités Aéroportuaire de Gillot accueille sur 25 ha un centre d'affaires, une zone d'activités et une zone logistique regroupant les activités reliées à l'aérogare fret.
- # La Zone d'Activités Aéroportuaire de Pierrefonds est en cours de réalisation. A terme, ce projet d'envergure s'étendra sur 100 ha et deviendra une zone économique à vocation environnementale, regroupant des équipements structurants (pôle d'échanges, pôle logistique, port sec, aéroport...), des équipements culturels et touristiques (centre de congrès, hall d'exposition, salle de spectacle, multiplexe...), et des dessertes favorisant les transports en commun en site propre.

Innovation, recherche et nouvelles technologies

Dédiés au développement d'activités à forte valeur ajoutée, les parcs technologiques TECHNOR et TECHSUD (au nord et au sud de l'île) constituent des sites de choix tant par leur qualité (réseaux de communication, services communs, services d'accompagnement) que par leur proximité avec le monde de la recherche et de la formation (Instituts Universitaires Technologiques, Université, Écoles d'ingénieurs). Leurs activités s'orientent essentiellement vers le numérique, l'agroalimentaire, la santé, le domaine pharmaceutique et le biomédical, les biotechnologies, l'environnement, la maîtrise de l'énergie et les énergies nouvelles.

- **# Le parc technologique TECHNOR** accueille une soixantaine d'entreprises, sur une superficie de 36 ha, à l'est de Saint-Denis. On y trouve notamment la plateforme technologique CYROI*, qui héberge des programmes de recherche dans le champ de la santé, et qui peut accueillir jusqu'à 4 start ups innovantes dans le domaine des bio-sciences.
- **# Le parc technologique TECHSUD,** installé dans le quartier de Terre-Sainte, entre le GHSR**, le Campus universitaire de Saint-Pierre et la route reliant Saint-Pierre à Saint-Joseph, bénéficie d'une position stratégique, au coeur d'une zone économique en plein développement (la ZAC océan Indien) et à proximité d'axes routiers rapides. La proximité de l'aéroport de Pierrefonds est également un atout important. Sur cette zone d'activités de 4,2 ha, dotée d'un aménagement HQE***, 110 000 m² sont destinés aux bureaux et services.

*Cyclotron Réunion Océan Indien **Groupe Hospitalier Sud Réunion ***Haute Qualité Environnementale

Agroalimentaire et artisanat

Les zones industrielles et artisanales de l'île permettent de consolider l'expertise des filières agroalimentaires (notamment dans le sud avec la présence de l'abattoir et du marché de gros, au sein de la Z.I.3, desservie par des réseaux internes de bonne qualité - voirie, éclairage, assainissement) et artisanales (notamment dans l'est avec le pôle Bois réparti sur 15 ha).

Le Pôle Bois, situé à proximité immédiate du rond-point des Plaines à Saint-Benoît, réunit les principaux acteurs de la filière Bois : scierie, transformation, exposition, commercialisation et formation. Il propose ainsi aux entreprises 19 ateliers d'une surface totale de 5 000 m² ainsi que 1 000 m² de bureaux, à des tarifs très attractifs et d'une qualité d'isolation phonique et thermique renforcée.



Environnement et énergies renouvelables

La ZAC Environnement au Port, située en bordure de La Rivière des Galets, accueille des activités et des services liés à l'environnement. Etendue sur 30 hectares, elle est notamment destinée à recevoir des installations de traitement d'élimination et de valorisation des déchets. Elle illustre ainsi les nouvelles préoccupations liées au développement durable.

- **# Un pôle environnement** est également prévu dans le cadre du parc technologique de Saint-Denis avec une spécialisation sur la maîtrise de l'énergie et la valorisation des énergies nouvelles.
- **# La création d'un pôle énergétique,** positionné sur la filière des énergies renouvelables, incluant l'actuelle centrale charbon-bagasse de Bois Rouge à Saint-André, est en cours avec la mise en œuvre notamment de nouveaux projets autour de la production « d'énergies propres ».



Les zones d'activités à La Réunion





QUARTIER D'AFFAIRES LA MARE

Programme immobilier issu de la réhabilitation de l'ancienne usine sucrière de La Mare

- # A proximité de l'aéroport international, de la voie express et du chef-lieu
- # 30 000 m² de bureaux aménagés et équipés
- # 5 000 m² d'espace public central et de nombreuses places de stationnement
- # Services : restaurant, service bancaire, crèche et centre de remise en forme



QUARTIER D'AFFAIRES

- # Plus de 6 000 m² de bureaux
- # A deux pas du centre commercial, du cinéma multiplexe de Cambaie, des infrastructures sportives et de loisirs, de la 4 voies, des services et commerces du centre-ville
- **# Sur place :** plusieurs offres de restauration, une agence bancaire, une pharmacie



PÔLE D'ACTIVITÉS CAP AUSTRAL

Opération issue de la réhabilitation de l'ancienne usine sucrière de Grand-Bois

- # A proximité des services et commerces du centre-ville de Saint-Pierre, au cœur du futur centre-ville de Grand-Bois
- # Bureaux de 90 m² à 180 m²
- # Locaux commerciaux de 30 m² à 140 m²
- # Nombreux parkings, accessibilité aisée, présence d'équipements publics à terme (médiathèque, crèches)



ZONE D'ACTIVITÉS MONT ROCQUEFEUIL

- # Proche d'axes routiers importants (RN1 et Route des Tamarins), du centre-ville de Saint-Gilles et de la zone balnéaire de l'Ouest
- # A proximité : pharmacie, médecins, supérette, bureau de La Poste, Ecole HQE





PLATEFORME LOGISTIQUE DU SUD

Pôle logistique du Sud, proposant de l'entreposage permanent ou temporaire.

- # À proximité de l'aéroport de Pierrefonds
- # Au coeur du bassin Sud, à 10 minutes des zones industrielles et des principaux centres commerciaux
- # À 25 minutes de Saint-Paul
- # $85~000~m^2$ de terrain, $27~500~m^2$ de surface bâtie, $9~500~m^2$ de froid dont $5~700~m^2$ congelé et $18~000~m^2$ sec.
- # 10 m de hauteur de stockage
- # Capacité de stockage : 20 000 m³ sec et 10 000 m³ froid
- # Equipé en matériel de dernière technologie, garant d'une grande sécurité et qualité dans la production de froid et dans la gestion des stocks
- # Equipé pour accueillir simultanément 60 containers frigos
- # Equipé d'un stacker et de remorques facilitant la mise à quai et la gestion des containers et des transports



ZONE INTERCOMMUNALE D'ENTREPRISES

Pépinière d'entreprises du Sud répondant aux normes HQE et pouvant accueillir simultanément 50 entreprises sur une surface d'environ 12 000 m²

A proximité de la RN1, idéalement située pour rejoindre l'ouest et le nord de l'île, à quelques minutes de Saint-Louis et à moins d'un quart d'heure de Saint-Pierre



PARC D'ACTIVITÉS DU TRIANGLE

Zone d'activités intercommunale accueillant une vingtaine d'entreprises

- # Sur une superficie de 7,5 ha
- # Située entre le parc technologique Technor et le quartier de Commune-Primat, en aval du Boulevard Sud et à l'Est de la Ravine du Chaudron
- # Site de qualité offrant des équipements performants (réseaux de communication) et la proximité des services de la Technor



ECO PARC D'ACTIVITÉS LE PORTAIL

- # Accessible directement de la Route des Tamarins. A 15 mn de Saint-Paul et Saint-Pierre
- # Pôle tertiaire, artisanal, logistique, industriel et commercial
- **# Bureaux**: de 50 m² à 700 m²: totalement modulables, dans un parc paysager avec vue mer et montagne
- # Parc d'activités : de 80 m² à 800 m² ; Bâtiments clé en main, 5,5 m de hauteur sous plafond et possibilité de bureaux en mezzanine avec vue mer, parking sécurisé



TRAPÈZES

- # Facilité d'accès depuis la Route des Tamarins ou la RN 1
- # Parcelles constructibles en zone artisanale, zone de stockage de conteneurs
- # Locaux d'activités, surface de 150 m²
- à 320 m², possibilité d'aménager une mezzanine, parkings, grande hauteur sous plafond :
- idéal pour atelier artisanal et stockage
- # Bureaux : cloisonnés ou en open-space, conception bioclimatique, nombreux parkings



PARC TECHNOLOGIQUE TECHNOR

- # 36 ha dans le quartier du CERF
- à Saint-Denis; plus de 20 bâtiments
- # A proximité de l'aéroport, de l'Université, de la zone du Triangle, du boulevard Sud, du centre-ville



PARC TECHNOLOGIQUE TECHSUD

- # Au cœur de la ZAC OI
- # 6 300 m^2 divisibles à partir de 50 m^2 et jusqu'à 650 m^2
- # Proche du campus universitaire et de nombreux restaurants et services du centre-ville, et de l'hôpital
- # Parkings, bâtiments économes en énergie
- # A proximité des entreprises du secteur numérique et du monde de la recherche



LA RÉUNION, RÉGION D'EXCELLENCE en matière de formation, recherche, développement & innovation



S'implanter à La Réunion...

C'est choisir une offre de formation de qualité

La qualité de l'enseignement à La Réunion est reconnue. Combinée avec celle de la main-d'œuvre, elle constitue un atout décisif pour les choix de localisation.

- # Une académie du Ministère Français de l'Education Nationale et de la Recherche
- # Un environnement de formation européen de haut niveau : vivier de compétences offrant toutes les qualifications nécessaires à votre activité
- # Une population jeune, dynamique et ouverte sur le monde : 40 % de la population a moins de 25 ans
- # Offre de formation solide, éventail complet de cursus de la formation professionnelle à l'enseignement supérieur, structuration de filières d'excellence, infrastructures modernes... grâce à un soutien renforcé des pouvoirs publics : UE, Etat et collectivités locales
- # Plus de 9 000 diplômes du baccalauréat et 3 500 diplômes de l'enseignement supérieur délivrés chaque année, dont plus de 1 400 diplômes de niveau Bac+3, Bac+4 et 3ème cycle
- # Chaque année, près de 16 000 étudiants poursuivent des études post baccalauréat à La Réunion
- # Des compétences et une main d'œuvre formée dans de nombreuses thématiques et secteurs de pointe : Agriculture, Artisanat, Agroalimentaire, Métiers de l'Automobile et des Transports, Logistique et Transport, Métiers de la pêche et de la mer, Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, Architecture, Beaux-Arts, Business international, Santé, etc.
- # Une forte proportion de diplômes de l'enseignement supérieur : en matière de formation supérieure, La Réunion présente un environnement de grande qualité, ouvert sur les besoins de l'économie locale ainsi que sur les réalités internationales. Il est actuellement possible de bénéficier de formations de haut niveau dans différentes spécialités



L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Une université européenne

Acteur majeur de la formation à La Réunion, l'Université de La Réunion forme chaque année environ 12 000 étudiants, selon un cursus européen LMD (Licence Master Doctorat) mais propose également des Licences professionnelles, des Formations en alternance, des Diplômes Universitaires de Technologie et des Cycles d'ingénieurs.

UN CHOIX DIVERSIFIÉ DE FORMATIONS ET UN LARGE CHOIX DE DISCI-PLINES... PLUS DE 140 DIPLÔMES DIFFÉRENTS PROPOSÉS

5 UNITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

UFR Droit, Economie et Gestion

UFR Sciences et Technologies

UFR Lettres et Sciences Humaines

UFR Sciences de l'Homme et de L'Environnement

UFR Santé

@ Pour en savoir + : www.univ-reunion.fr

4 INSTITUTS

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Gestion des entreprises, Tourisme, Marketing, Développement Commercial, Gestion des Ressources Humaines, Sciences techniques comptables et financières...

@ Pour en savoir + : www.iae-reunion.fr

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Génie biologique, Génie civil, Gestion des entreprises et des administrations, Réseaux et télécommunications...

Pour en savoir + : www.iut-lareunion.fr

Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

Pour en savoir + : www.espe.univ-reunion.fr

Institut Confucius

Etablissement éducatif et culturel public à but non lucratif, visant à diffuser la langue et la culture chinoise dans le monde.

@ Pour en savoir + : www.confucius.univ-reunion.fr

UN CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Qualité/Hygiène/Sécurité/Environnement, Réseaux et Télécommunication, Commerce électronique, Gestion des entreprises, Tourisme et Hôtellerie, Communication, Agriculture durable...

UNE ECOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS RÉUNION OCÉAN INDIEN - L'ESIROI

Première école d'ingénieurs de l'Outre-mer, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) : une ouverture à l'international, des équipements modernes et des laboratoires.

Elle forme des ingénieurs autour de 3 spécialités :

- « Services des Télécommunications, de l'Informatique et du Multimédia »
- « Innovation et Développement Agroalimentaire Intégré »
- « Construction Durable et Environnement »
- @ Pour en savoir + : www.esiroi.univ-reunion.fr













DES STRUCTURES DE FORMATION SUPÉRIEURE spécialisées et renommées dans un ensemble de disciplines

COMMERCE, VENTE, MARKETING, MANAGEMENT...

- # L'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC)
- @ Pour en savoir + : www.egc-reunion.re

SANTÉ

Les écoles de formation aux professions paramédicales et sociales

ARCHITECTURE EN MILIEU TROPICAL

L'Ecole d'architecture de La Réunion

ARTS

Artiste plasticien, architecte d'intérieur, scénographe, directeur artistique, graphiste, maquettiste, médiateur culturel, galeriste...

- # L'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion (ESA)
- @ Pour en savoir + : www.esareunion.fr

IMAGE ET NOUVEAUX MÉDIAS

Infographie, animation 2D/3D, post-production, création Web et multimédia, audiovisuel et cinéma.

- # L'ILOI, Institut de L'Image de L'Océan Indien : des infrastructures exceptionnelles, le plus grand cyberdôme au monde, plus de 300 stations infographiques
- @ Pour en savoir + : www.iloi.fr

INFORMATIQUE, NUMÉRIQUE

- # L'école d'ingénieurs en informatique SUPINFO
- @ Pour en savoir + : www.supinfo.com
- # L'Institut de Polyinformatique de Paris et Tetranergy
- @ Pour en savoir + : www.tetranergy.com



S'implanter à La Réunion...

C'est choisir une région dotée d'établissements d'éducation,

d'apprentissage et de formation professionnelle, couvrant un large éventail de thématiques.

UN RÉSEAU COMPLET DE CENTRES D'APPRENTISSAGE

12 CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) dotés d'infrastructures et de matériel modernes

DES ÉTABLISSEMENTS QUI PROPOSENT DES CYCLES D'APPRENTISSAGE APPROFONDIS DANS DES THÉMATIQUES SPÉCIALISÉES

Métiers de la production agricole, de la transformation et commercialisation agroalimentaire, de l'aménagement et de l'environnement, des activités hippiques, du machinisme et de la gestion et maîtrise de l'eau

- # L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)
- Pour en savoir + : www.reunion.educagri.fr

Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration

- # Le CENTHOR
- 🧶 Pour en savoir plus : www.cciformation.re

Métiers de l'automobile et du transport

Le CFAT (Centre Formation Métiers Automobile et Transports)

Métiers du commerce, de la pêche et de la mécanique marine

- # L'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM)
- Pour en savoir plus : www.ecolemaritime.fr

Ingénieurs du Centre d'Études Supérieures Industrielles spécialité Bâtiment et Travaux Publics

- # L'Ecole du BTP du Centre d'Études Supérieures Industrielles (EI-CESI)
- Pour en savoir plus : www.eibtp.re



S'implanter à La Réunion...







C'est choisir une région à très fort potentiel de recherche et d'innovation

Territoire européen insulaire et tropical, La Réunion dispose d'atouts géostratégiques et de moyens matériels, humains et financiers significatifs créant un environnement propice au développement d'activités de Recherche, de Développement et d'Innovation.

UN ENVIRONNEMENT NATUREL INCOMPARABLE « source » de recherche et de développement

- # Un des 34 hotspots de la biodiversité mondiale inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco pour ses « Pitons, cirques et remparts »
- # Un parc national, une réserve naturelle marine, un volcan actif, une porte d'accès privilégiée aux Terres Australes et Antarctiques Françaises (et ses îles éparses)
- # Une exceptionnelle dynamique des phénomènes telluriques et hydrométéorologiques : opportunité pour la recherche et l'observation des espaces de la Zone Océan Indien
- # Une position géographique qui lui confère des atouts importants pour l'étude de l'adaptation du vivant en milieu intertropical
- # Un caractère insulaire qui impose une gestion durable exemplaire en matière d'énergie, d'alimentation, de déchets, etc.



DES POLITIQUES ENGAGÉES

#LA STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE (S3)

Pour sortir de la crise, l'Union Européenne souhaite révéler le potentiel de croissance de ses territoires. Ainsi, l'accès aux fonds structurels est désormais conditionné à l'écriture d'un « programme de transformation économique » : la S3. Celle-ci repose sur trois principes :

- La concentration des ressources locales sur un nombre limité de priorités, d'activités et de secteurs technologiques, qui disposent d'une masse critique ou d'un avantage compétitif.
- La différentiation : passer d'une logique d'imitation à la constitution d'une offre singulière, fondée sur les spécificités locales.
- L'intégration : renforcer l'ouverture de l'économie aux échanges mondiaux et sa capacité d'exportation. Durant près de 15 mois, des ateliers participatifs réunissant des acteurs économiques, scientifiques et institutionnels ont posé une ambition partagée : faire de la réponse aux enjeux actuels et futurs auxquels est confrontée La Réunion, un levier de développement de produits et de solutions exportables, générateurs de prospérité et d'emplois. Trois priorités ont été retenues :
 - La bioéconomie tropicale
 - L'e-co-tourisme expérentiel
 - L'agilité territoriale

Pour matérialiser cette intention, 50% des fonds FEDER sont dédiés à la recherche-innovation, au numérique, à la compétitivité des entreprises et à la transition énergétique.

@ Pour en savoir + : www.innovonslareunion.com

UNE DESTINATION DE 1^{ER} CHOIX pour vos activités de RDI*

En menant vos activités de R&D à La Réunion, vous bénéficierez des meilleurs moyens humains, matériels et financiers tout au long de votre projet. Vous pourrez tester ou confronter vos innovations à un marché local développé : un véritable tremplin pour le marché européen et international.

*RDI : Recherche, Développement et Innovation





L'EXCELLENCE EUROPÉENNE

au cœur de l'océan Indien

DES CENTRES ET INSTITUTS DE RECHERCHE FRANÇAIS

Outre son Université à vocation régionale (ZOI*), La Réunion accueille sur son territoire, des grands centres et instituts français de recherche : le CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement), l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER) et le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

D'autres organismes sont présents par association avec des laboratoires locaux : l'Inserm (l'Institut national de la santé et de la recherche médicale) et son Centre d'Investigation Clinique Epidémiologie Clinique, le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'IPGP (Institut de Physique du Globe de Paris), Météo-France...

DES ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE DE POINTE

La Réunion compte des grandes infrastructures de recherche, dont notamment :

L'OBSERVATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ATMOSPHÈRE DU MAÏDO À 2 200 MÈTRES D'ALTITUDE

Equipements: un espace laboratoire de 700 m² (mesures chimiques, mesures des paramètres physiques), un espace pour recueillir des expériences extérieures, 3 lidars (télescopes laser dont un de 5 mètres de haut), photomètres solaires, des spectromètres, des radiosondes, des radars profileurs, etc.

Contribution aux Systèmes d'Observation et d'Expérimentation, sur le long terme, pour la Recherche en Environnement (SOERE).

@ Pour en savoir + : opar.univ-reunion.fr

LE SEAS-OI (Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien)

Le SEAS-OI est un pôle d'excellence en télédétection spatiale haute résolution pour la gestion des territoires du sud-ouest de l'océan Indien.

@ Pour en savoir + : www.osur.univ-reunion.fr

LA PLATE-FORME BIOTECHNOLOGIQUE : CYCLOTRON RÉUNION OCÉAN INDIEN (CYROI)

Le CYROI est une plate-forme technologique dans le domaine des biosciences : maladies infectieuses émergentes, maladies métaboliques (diabète, obésité, hypertension...), valorisation de la biodiversité terrestre et marine. S'étalant sur 4 500 m², elle est dotée d'un Cyclotron qui permet la production de médicaments pharmaceutiques. Elle accueille des chercheurs, offre des prestations de services et héberge des start-ups en biotechnologie.

@ Pour en savoir + : www.cyroi.fr

LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE : PÔLE DE PROTECTION DES PLANTES (3P)

Cette plate-forme gérée par le CIRAD est spécialisée en recherche et expérimentation végétale. Le 3P intervient dans les domaines suivants : santé des végétaux, pathologie et génétique moléculaire, écologie, ressources biologiques, formation et accueil de start-ups.

@ Pour en savoir + : umr-pvbmt.cirad.fr/plateformes/3p

PARTENAIRES ET CLUSTERS CLÉS pour l'innovation à La Réunion

Les organismes d'accompagnement, de conseil et de valorisation

NEXA

Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation de La Réunion, point d'entrée pour les porteurs de projets innovants

NEXA accompagne les porteurs de projet issus du monde de la recherche comme de l'entreprise dans l'obtention de nouvelles sources de financement mais également dans la structuration économique de leurs actions.

Elle propose une offre de services complète pour les projets innovants, en phase d'amorçage ou de décollage :

- # Ingénierie financière, juridique, de communication
- # Mise en réseau optimale avec des experts de l'écosystème de l'innovation (clusters, incubateur,...)
- # Prestations mutualisées (veille, e-réputation...)
- @ Pour en savoir + : www.nexa.re



LA CELLULE EUROPE

Créée en 2013 par NEXA et l'Université de La Réunion afin d'assurer le lien entre les programmes de recherche européen et l'écosystème réunionnais, la Cellule Europe est un outil mutualisé au service de la RDI à La Réunion.

Facilitatrice, la Cellule Europe accompagne les laboratoires universitaires, les centres de recherche, les clusters, comme les entreprises pour répondre aux appels à projets nationaux et européens de recherche et d'innovation, tel que le programme Horizon 2020.

A cette fin, elle conduit des actions de sensibilisation, joue un rôle de veille en recensant les appels à propositions adaptés aux talents locaux et accompagne les acteurs dans le montage de leur dossier, la recherche de partenaires et le suivi de leurs projets.

@ Pour en savoir + : www.innovonslareunion.com



LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION

Faire de l'innovation un outil de développement à La Réunion

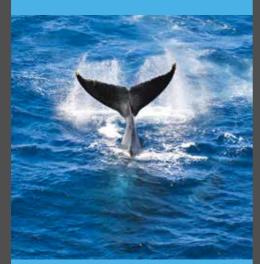
Membre du Conseil d'Administration RETIS, réseau national regroupant les Technopoles, Incubateurs, CEEI et certains pôles de compétitivité, La Technopole de La Réunion assure les missions suivantes :

- # Aide personnalisée et financière à la création d'entreprises innovantes, grâce à son incubateur régional de La Réunion
- # Mise en réseau des acteurs
- # Animation des parcs technologiques TECHNOR à Saint-Denis et TECHSUD à Saint-Pierre
- @ Pour en savoir + : www.technopole-reunion.com



Les Clusters et Pôles d'innovation

La mer



CLUSTER MARITIME

Son rôle est de promouvoir les activités maritimes et connexes françaises dans le sud-ouest de l'océan Indien et d'étudier des possibilités de développement pour la filière.

POLE RÉGIONAL MER

(en cours de création)

Le Pôle Régional Mer vise à regrouper les compétences scientifiques (recherche fondamentale, recherche & développement, innovation, formation,...) touchant à l'environnement marin, et à fédérer les équipes de plusieurs organismes nationaux et locaux de recherche sur ce domaine.

Le bâti tropical



CIRBAT

(Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical)

Adaptation des matériaux de construction, de leur mise en œuvre et des normes encadrant la filière bâtiment aux contraintes tropicales et mise à disposition des entreprises d'une offre en termes d'étude technique, de diffusion des connaissances, de formations techniques et d'accompagnement à l'innovation.

@ Pour en savoir + : www.cirbat.re

L'environnement



CLUSTER GREEN

(Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement)

Il a pour ambition d'identifier des projets d'innovation collaboratifs, afin de les traduire en emplois, en compétitivité du territoire, et en développement économique.

A La Réunion, une dynamique de regroupement des entreprises et de mutualisation est engagée à travers des structures comme les pôles de compétitivité, d'innovation et les clusters. 7 clusters sont actifs dans des domaines spécialisés :

L'énergie



TÉMERGIE

(Technologies des Energies Maîtrisées, Energies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Energie)

Adossé au pôle de compétitivité national Capenergies. Témergie accompagne les professionnels investis dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et du stockage de l'énergie dans le montage et la conduite de projets d'innovation collaboratifs.

@ Pour en savoir + : www.temergie.com

La valorisation des ressources naturelles tropicales



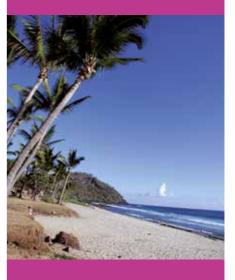
QUALITROPIC

(Pôle de compétitivité -Innovation et Ressources Naturelles Tropicales)

Soutien des projets de R&D, de mise au point de produits et process respectueux de l'environnement à partir des ressources naturelles tropicales dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de la santé.

@ Pour en savoir + :
 www.qualitropic.fr

Le Numérique



DIGITAL REUNION

Digital Réunion représente les acteurs de la filière Numérique locale, soutient des actions visant à développer et promouvoir la filière réunionnaise.

Ses actions contribuent à soutenir l'innovation, développer la coopération régionale, nationale et internationale et faire de La Réunion une terre d'excellence en termes de nouvelles technologies.

@ Pour en savoir + : www.digitalreunion.com



S'implanter à La Réunion...

C'est bénéficier de dispositifs financiers ou fiscaux de soutien à la RDI très attractifs

Pour le développement de vos activités de Recherche Développement et d'Innovation à La Réunion, toute une palette de dispositifs de soutien locaux, nationaux et européens est accessible.

La Réunion bénéficie en plus des aides nationales classiques, de dispositifs spécifiques prévus pour les régions françaises d'Outre-mer et d'un programme opérationnel européen engagé dans la Recherche Développement et l'Innovation.

Focus sur quelques aides nationales à l'innovation

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE « CIR » une réduction d'impôts en cas de dépenses de RDI

La France offre un soutien fiscal à la recherche parmi les plus attractifs d'Europe : le Crédit d'Impôt Recherche.

Il représente 50 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà pour les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental (R&D). La limite est de 2 M€ par entreprise et par an, portée à 12 M€ pour des recherches confiées à des organismes sans lien de dépendance avec l'entreprise.

JEI: AIDES AUX JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

Les 5 conditions pour être une Jeune Entreprise Innovante : être une P.M.E, avoir moins de huit ans, avoir un volume minimal de dépenses de R&D, être indépendante, être réellement innovante.

AVANTAGES

Exonération, pendant 2 ans, d'impôts sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés :

- Exonération de 100 % pour le 1er exercice ou la 1ère période d'imposition bénéficiaire,
- Exonération de 50 % pour la période ou l'exercice suivant

Plafond : exonération limitée à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs.

AIDE À L'EMBAUCHE : CIFRE

(Convention Industrielle de Formation par la Recherche)

Le dispositif CIFRE permet de bénéficier d'une aide financière pour recruter en CDI ou CDD de 3 ans un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse.

AVANTAGES

L'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) verse, au nom de l'Etat, à l'entreprise et pendant 3 ans, une aide financière qui s'élève à 14 000 € / an.

Le salaire d'embauche ne peut être inférieur à 23 484 € annuels bruts.

🛮 Pour en savoir + sur les aides nationales à l'Innovation : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

LES AIDES BPIFRANCE

Aides directes à l'innovation pour partager les risques inhérents aux programmes de recherche, développement et innovation des PME et favoriser ainsi l'accès aux financements privés. Accompagnement, expertises et services de mises en relation... Une mission d'intérêt général pour le compte de l'État et en partenariat avec les Régions.

Focus sur quelques aides Bpifrance*

AIDE À LA FAISABILITÉ DE L'INNOVATION, AIDE AU PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE

Jusqu'à 50 k€

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Avances à taux zéro remboursables en cas de succès ou prêt à taux zéro remboursable en tout état de cause sans plafond. Des bonus sur les taux d'aides pour les projets collaboratifs

AIDE AU PREMIER PROJET INNOVANT (APPI) > PHASE AMONT

Accessible aux PME-PMI, cette aide permet de valider un aspect innovant et/ou technologique intervenant dans le développement d'un produit, d'un marché, d'une stratégie.

MONTANT

La subvention est au maximum de 80 % du montant HT de la prestation externe objet de l'aide, plafonnée à 10 000 €

LE PRÉFINANCEMENT DU CIR « PREFICIR » > PHASE DE R&D

Le PREFICIR permet aux TPE et PME, de plus de 3 ans, ayant bénéficié au moins une fois du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), de disposer de trésorerie pour couvrir leurs dépenses de recherche et développement dès l'année où elles sont engagées, dans l'attente de la récupération, l'année suivante, de leur CIR correspondant.

MONTANT

80 % du CIR estimé au titre des dépenses de recherche et développement engagées dans l'année civile, entre 30 k€ et 1,5 M€ sur une durée de 2 ans maximum

PRÊT POUR L'INNOVATION (PPI) > PHASE AVAL

Le Prêt Pour l'Innovation s'adresse prioritairement aux PME de plus de 3 ans porteuses d'une innovation à commercialiser et bénéficiaires depuis moins de 3 ans d'une aide à la RDI ou d'un accompagnement public soutenant cette innovation.

DÉPENSES FINANCÉES

Financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation : recrutements, investissements immatériels et matériels, marketing, organisation et animation de la distribution, déplacements, salons, localisation des produits, augmentation du BFR...

MONTANT

De 30 000 € à 1,5 M€ dans la limite du double des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise

@ Pour en savoir + sur les aides BPI : www.bpifrance.fr

Focus sur quelques aides régionales à l'innovation

L'innovation est une des priorités du Conseil régional de La Réunion qui apporte un soutien renforcé aux entreprises innovantes faisant partie des secteurs stratégiques de l'île (Numérique, Tourisme, Agroalimentaire et Energie / Environnement) à travers des dispositifs financiers attractifs sur fonds propres ou avec ses partenaires dans le cadre du programme opérationnel européen (FEDER).

@ Pour en savoir +: www.regionreunion.com ou www.entreprise-reunion.re

SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS DES ENTREPRISES

BÉNÉFICIAIRES :

ENTREPRISE*

MONTANT: 11,98 M€ (subvention directe + ingénierie financière)

CRITÈRE DE SÉLECTION:

Les projets financés devront répondre à une des catégories suivantes :

- Développement expérimental
- Recherche industrielle
- Innovation: l'innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service), d'un processus nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures.
- Innovation d'organisation
- Innovation de procédé
- # Produits et services innovants, à forte valeur ajoutée, susceptibles de conquérir de nouveaux marchés dans les domaines de la S3.
- # Potentiel de développement de l'activité et de l'emploi sur le territoire et intensité des retombées économiques (emplois créés, maintenus, volume d'activités développé...).
- # Projets associant des acteurs locaux (entreprises, organismes de recherche, associations....) du secteur.

TAUX:

Etude de faisabilité : Petite entreprise : 70%

Entreprise de taille moyenne : 60%

Grande entreprise: 50 %

*Est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique (Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020)



Recherche industrielle et Développement expérimental :

Petite entreprise

- Recherche industrielle: 70%
- Développement expérimental : 45%

Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou d'une large diffusion des résultats du projet, respectivement 80 et 60%

Entreprise de taille moyenne

- Recherche industrielle : 60%
- Développement expérimental : 35%

Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou d'une large diffusion des résultats du projet, respectivement 75 et 50%

Grande entreprise

- Recherche industrielle : 50%
- Développement expérimental : 25%

Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou d'une large diffusion des résultats du projet, respectivement 65 et 40%

PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Projets individuels ou collaboratifs dont les dépenses éligibles sont :
 - inférieures à 50 000 €, inéligibles au dispositif d'aide,
 - supérieures à 500 000 €, plafonnées à hauteur de ce même montant *
- 100 000 € pour l'entreprise extérieure dans le cadre de projets associant des entreprises extérieures à La Réunion *
- 80 000 € / an / salariés pour les salaires bruts
- 1 000 € HT / jour / personne pour les coûts d'étude (externalisée)

RENFORCER L'EFFORT EN RDI DES ENTREPRISES PAR LE RECRUTEMENT DE JEUNES DIPLÔMÉS

BÉNÉFICIAIRES :

Entreprises privées, associations, organismes de recherche publics ou privés, EPL. Chambres consulaires.

MONTANT: 1,80 M€

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Recrutement d'un docteur au sein d'une entreprise ou d'un organisme de recherche dont le siège social ou l'établissement est localisé à La Réunion.

Recrutement d'un docteur ayant effectué une partie de son parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion, et n'ayant encore jamais signé de CDI.

Mission d'une durée maximale de 24 mois consécutifs.

Projet dans le champ de la RDI dans les priorités de la S3.

^{*}à l'exception des projets qui pourront démontrer du caractère structurant ou stratégique pour la filière concernée.



TAUX:

- Organismes de recherche public, EPL, chambres consulaires, associations ne réalisant pas d'activités économiques (au sens de l'annexe V du régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation) : Taux de subvention maximum : 80 %
- Pour les entreprises* privées, organismes de recherche privés ou associations ayant une activité économique, le tableau ci-dessous reprend l'intensité d'aide admis selon le type d'activité et la nature du bénéficiaire pour un coût total éligible de 100 (relevant du régime cadre N° SA.40391) :

	Petites entreprises	Entreprises moyennes	Grandes entreprises
Recherche industrielle (cas commun)	70 %	60 %	50 %
Recherche industrielle – Collaboration effective ou large diffusion des résultats du projet	80 %	75 %	65 %
Développement expérimental (cas commun)	45 %	35 %	25 %
Développement expérimental – Collaboration effective ou large diffusion des résultats du projet	60 %	50 %	40 %

PLAFOND:

100 000 € par post-doctorant recruté pour une durée maximale de 24 mois (si présentation d'un CDI à la fin de la mission, sinon 50 000 €).



^{*} Est considérée comme « entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique » (annexe III du régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation)



Des conditions d'investissement extrêmement ATTRACTIVES



Investir à La Réunion,

c'est profiter
des dispositifs
de soutien
à l'activité
économique
européens
et français,
mais également
d'un éventail
de dispositifs
régionaux
spécifiques.

La LODEOM

Loi pour le Développement Economique de l'Outre-Mer

Qu'est-ce que la LODEOM ?

Applicable depuis la clôture des exercices 2008, la Loi pour le Développement Economique pour l'Outre-Mer (LODEOM) prévoit des dispositifs spécifiques à l'Outre-mer sous forme de mesures d'exonération, de défiscalisation et de réduction d'impôts.

Elle apporte un soutien renforcé aux entreprises faisant partie des secteurs stratégiques de l'île de La Réunion.



<u>Les Zones Franches d'Activités (ZFA)</u>

un dispositif d'aide attractif

La LODEOM institue une Zone Franche d'Activité (ZFA) sur l'ensemble du territoire réunionnais.

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Pour bénéficier des dispositions relatives aux ZFA, l'entreprise doit :

- Employer moins de 250 salariés et réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€
- Relever d'un régime d'imposition réel ou du régime des micro-entreprises
- Exercer à titre principal (plus de 50 % de son CA) une activité éligible

De plus, l'entreprise doit en contrepartie réaliser des investissements en matière de formation professionnelle pour bénéficier des dispositions ZFA.

LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

La LODEOM comprend un dispositif de soutien selon 2 volets mis en œuvre :

- un volet général

Secteurs:

Activité industrielle Activité artisanale Activité agricole

Activités non-commerciales :

La comptabilité

Le conseil aux entreprises

L'ingénierie

Les études thématiques pour les entreprises

- un volet prioritaire axé autour de 6 thématiques stratégiques, qui bénéficient d'un dispositif majoré

Les énergies renouvelables

L'environnement

Le Numérique

Le tourisme dont activités de loisirs

L'agro nutrition

Les activités de recherche-développement

ABATTEMENT SUR LES BÉNÉFICES IMPOSABLES

TAUX D'ABATTEMENT	VOLET GÉNÉRAL	VOLET PRIORITAIRE
DU 01/01/2008 AU 31/12/2014	50 %	80 %
2015	40 %	70 %
2016	35 %	60 %
2017	30 %	50 %
MONTANT MAXIMUM DU BÉNÉFICE ÉXONÉRÉ	150 000 €	300 000 €

Taux d'abattement ZFA sur les bénéfices des entreprises sur la période 2008-2017

La CET est composée de deux contributions qui ont chacune leurs propres modalités d'imposition.

DISPOSITIFS LIÉS À LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

COTISATION FONCIÈRE **DES ENTREPRISES (CFE)**

La base de la CFE correspond à la valeur locative des biens passibles de taxe foncière de l'entreprise

L'abattement s'applique à la base nette imposable de chaque établissement

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)

Les exonérations applicables à la CFE s'appliquent à la CVAE

Modalités d'application

Année	Volet général	Volet prioritaire
2009-2015	80 %	100 %
2016	70 %	90 %
2017	65 %	80 %

60 %

Plafond

Taux de l'abattement

150 000 € par année d'imposition

2018

2 M€ de valeur ajoutée

70 %

DISPOSITIFS LIÉS À LA TAXE FONCIÈRE

ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Abattement dégressif temporaire de droit :

Sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties

Au titre des immeubles rattachés à un éta-

Pour les entreprises qui sont éligibles à l'abattement sur la base de la CFE

EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES AGRICOLES

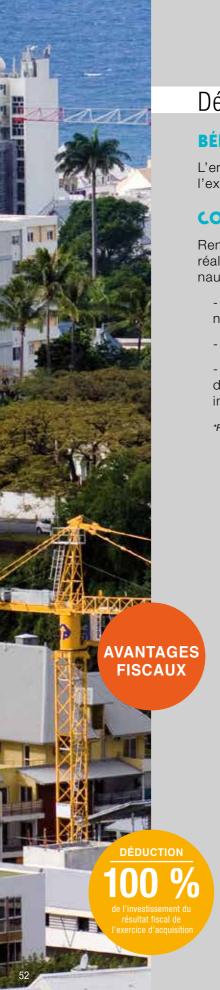
Modalités d'application

blissement situé dans une ZFA

Les exonérations ne portent que sur la part de taxe foncière pour les propriétés non bâties revenant aux communes et aux EPCI

Taux de l'abattement

Année Volet général		Volet prioritaire	
2009-2015	50 %	80 %	
2016	40 %	70 %	
2017	35 %	60 %	
2018	30 %	50 %	



Défiscalisation des investissements productifs

BÉNÉFICIAIRES

L'entreprise ou la société de personnes qui réalise l'investissement et dont l'exploitation s'effectue dans le cadre d'une activité éligible.

CONDITIONS

Rentrent dans le champ d'application de l'aide fiscale les investissements réalisés dans les secteurs agricoles, industriels, commerciaux ou artisanaux relevant par nature des BIC :

- Les investissements productifs neufs ayant la nature d'immobilisations neuves, corporelles et amortissables*
- Les logiciels nécessaires à l'utilisation des investissements éligibles
- Les travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtels, de résidences de tourisme et de villages classés qui constituent des éléments de l'actif immobilisé (ex : transformation, aménagement ou modernisation du bien)

INVESTISSEMENT PAR DES PERSONNES RELEVANT DE L'IR*

*Impôt sur le revenu

TYPE D'INVESTISSEMENT	RÉDUCTION D'IMPÔT
Cas général	50 %
Travaux de rénovation et de réhabilitation hôtelière dans les DOM	70 %
Investissements réalisés dans le secteur de la navigation	50 %
Secteur de la production d'énergie renouvelable	60 %
PLAFOND	250 000 €

INVESTISSEMENT PAR DES PERSONNES RELEVANT DE L'IS*

*Impôt sur les sociétés

La réduction d'impôt sur les sociétés est équivalente au montant total des investissements productifs réalisés par l'entreprise ou des souscriptions en capital effectuées dans les sociétés.

La réduction d'impôt permet de déduire 100 % de l'investissement du résultat fiscal de l'exercice d'acquisition.

^{*}Restrictions apportées par la LODEOM sur les véhicules de tourisme

<u>Défiscalisation des investissements</u> dans le secteur du logement

• Défiscalisation dans le logement social

La LODEOM prévoit une réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans les logements sociaux, applicable aux investissements réalisés entre le 27 mai 2009 et le 31 décembre 2017.

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes physiques domiciliées et ayant leur foyer fiscal en France

POUR QUELS TYPES DE LOGEMENTS ?

- Les acquisitions ou constructions de logements destinés à la location ou à une opération d'accession à la propriété
- Les logements achevés depuis plus de 20 ans, faisant l'objet de travaux de réhabilitation

CONDITIONS

Utilisation de la réduction d'impôt :

- Accordée au titre de l'année d'achèvement du logement ou de son acquisition si elle est postérieure
- Solde reportable et imputable les cinq années suivantes
- En cas d'investissement par le biais d'une société

Sont éligibles les investissements réalisés soit :

- Fn direct
- Par l'intermédiaire d'une société non soumise à l'IS
- Par l'intermédiaire d'une société civile de placement immobilier (SCPI)
- Par l'intermédiaire d'une société soumise à l'IS, sous certaines conditions

L'éco-conditionnalité:

Une fraction du prix de revient doit être consacrée à des dépenses supportées au titre d'investissement dans les énergies renouvelables*

Agrément requis du ministre chargé du Budget pour certains investissements :

Sont concernés :

- Les programmes immobiliers excédant 2 M€
- Les investissements réalisés par les sociétés soumises à l'IS quel que soit le montant

TAUX
DE
DÉFISCALISATION

jusqu'à 50 %
du prix de revient
du logement

PLAFOND

2 373 €/m²

Limite applicable aux investissements réalisés en 2013



Défiscalisation dans l'investissement immobilier locatif en Outre-Mer (Dispositif Pinel Outre-Mer)

La loi Pinel Outre-Mer* permet à tout investisseur ayant son foyer fiscal en France d'acquérir du 1er septembre 2014 jusqu'en décembre 2015, un bien neuf ou en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) et ainsi d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu.

BÉNÉFICIAIRES

Tout contribuable français investissant dans un bien immobilier neuf situé en Outre-Mer.

AVANTAGES

Incitation fiscale en faveur de l'investissement immobilier locatif en Outre-Mer

- Taux de défiscalisation : 23 % du montant de l'investissement
- Plafond : dans la limite de 300 000 € d'investissement sur une période de 9 ans.
- Le dispositif Pinel Outre-mer permet ainsi d'atteindre un maximum de 78 000 € de réduction d'impôt et génère 13 000 € d'économie d'impôt par an sur 9 ans.

CONDITIONS

- Le propriétaire du logement doit louer le bien immobilier nu à usage d'habitation principale pendant une période minimale de 6 ans
- Le bien ne peut être loué à un ascendant ou à un descendant, ou à toute personne de même foyer fiscal
- L'engagement de location doit intervenir dans les 12 mois qui suivent la date d'achèvement de l'immeuble ou de son acquisition si elle est postérieure



Pour recevoir
une étude
personnalisée
et gratuite
sur la loi Pinel
réalisée par
un expert en
défiscalisation
immobilière dans
la zone Outre-mer,
vous pouvez
effectuer une
simulation sur
le site:

www.outremer.loi-pinel-info.org



DE DÉFISCALISATION

jusqu'à **23 %**

du montant de l'investissement PLAFOND

300 000€

sur une période de 9 ans

*Selon l'Article 199 novovicies du Code général des impôts

Dispositif TVA

La TVA est l'impôt direct à la consommation reversée à l'Etat par les personnes physiques ou morales exerçant des activités économiques à titre onéreux.

Les avantages du régime de TVA à La Réunion



Ce taux est réduit ou ramené à 0 % pour certains produits « de nécessité ».

A La Réunion, le dispositif de TVA dite Non Perçue Récupérable (TVA NPR) est applicable à certains biens d'investissements neufs*.

*Produits listés dans le Code général des impôts, annexe 4, articles 50 undecies et 50 duodecies.

Dispositif d'exonération de l'octroi de mer*

Deux types d'exonérations de l'octroi de mer existent :

- 1. Les exonérations de plein de droit : les importations de marchandises à La Réunion sont exonérées d'octroi de mer dans la mesure où elles entrent dans le cadre des franchises applicables aux autres droits et taxes en vigueur.
- 2. Les exonérations applicables par délibérations du Conseil Régional de La Réunion : les importations qui répondent aux conditions fixées par la délibération du Conseil Régional de La Réunion du 19 octobre 2004 sont exonérées d'octroi de mer.

Dans ce cadre, les principales exonérations concernent :

- # Les biens d'équipement repris aux articles 50 undecies (activité touristique et hôtelière exclusivement) et 50 duodecies de l'annexe IV du Code Général des Impôts ;
- # Les matières premières destinées aux activités locales de production de biens meubles.

Pour bénéficier d'une exonération d'octroi de mer dans ce cadre, l'importateur doit certifier qu'il répond aux conditions d'éligibilité fixées par la Région et avoir rempli les obligations relatives aux producteurs locaux

* L'octroi de mer est un impôt spécifique applicable aux produits introduits à La Réunion et aux produits fabriqués localement. Son taux normal à La Réunion est de 8,5 %. Selon la nature des produits considérés, des taux différents peuvent s'appliquer. http://www.douane.gouv.fr/datadouane/c796-octroi-de-mer-dans-les-dom

Pour tout complément d'informations sur la LODEOM :



NEXA

Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation

62, boulevard du Chaudron BP 60 030 97491 Sainte-Clotilde Cedex Ile de La Réunion, France Tél.: +262 (0) 262 20 21 21 investinreunion@nexa.re www.nexa.re



LES ACTEURS FINANCIERS

à La Réunion

Les établissements de crédit réunionnais font partie du projet SEPA (Single European Payment Area - Espace Unique de Paiement en Euros) et relaient le virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) adopté en 2008. Celui-ci permet d'émettre et de recevoir des virements au sein de tous les pays de l'espace économique européen, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix.

En matière de qualité et d'efficience dans la gestion des liquidités, la France fait partie du projet TARGET 2 depuis 2008.

TARGET 2 est un système européen de règlement en temps réel pour des opérations de gros montants entre les établissements bancaires et les banques centrales. Il est basé sur une plateforme unique partagée.

Fiable, moderne et connecté aux grands établissements financiers, l'environnement bancaire réunionnais apporte les ressources nécessaires au développement de l'activité économique.





Pour des transferts d'argent sécurisés et des offres de financements attractifs, nous vous proposons une liste des banques implantées à La Réunion :

LES BANQUES COMMERCIALES

BNP Paribas Réunion

www.reunion.bnpparibas.net

Banque Française Commerciale Océan Indien // BFCOI

www.bfcoi.com

Banque de la Réunion // BR www.banquedelareunion.fr

Banque Postale

www.labanquepostale.fr

LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPÉRATIVES

BRED Banque Populaire // BRED BP www.bred.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion // CRCAMR www.ca-reunion.fr

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse // CEPAC www.caisse-epargne.fr

Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel d'Outre-mer // CRCMMOM www.creditmaritime-outremer.com

CASDEN Banque Populaire www.casden.fr

LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

L'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer // IEDOM (Établissement public français en charge de l'émission monétaire dans les collectivités d'Outre-mer ayant pour monnaie l'Euro et qui agit « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France »)

www.iedom.fr

Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)

www.bpifrance.fr

Agence Française de Développement (AFD)

www.afd.fr

La Caisse des Dépôts et des Consignations // CDC Réunion Océan indien www.caissedesdepots.fr

LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Crédit Moderne Océan Indien

www.credit-moderne.com

Crédit SOFIDER Océan Indien (Groupe BRED)

www.sofider.fr // www.bred.fr

Société réunionnaise de financement // SOREFI

www.gemoney-domtom.com/sorefi

NATIXIS FACTOR

www.factor.natixis.com

Compagnie Financière de Bourbon // CFB

FORTIS Océan Indien

OCEOR Lease // SLIBAIL Réunion www.banquedelareunion.fr

Compagnie Générale d'Affacturage // CGA

www.c-g-a.fr

BRED Cofilease (Filiale BRED) www.bred.fr

CAFINEO

wwww.commerce.cafineo.fr

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION



Quelles aides ?*

Les aides régionales, cofinancées par l'Europe au titre des Programmes Opérationnels 2014-2020, visent à réduire les coûts des investissements supportés par les entreprises.

Elles concernent notamment:

- La Prime Régionale pour l'Emploi (PRE)
- La compensation des surcoûts de transport
- Le développement des entreprises industrielles et artisanales
- Recours aux compétences immatérielles compétitivité des produits
- Renforcement de l'encadrement dans l'entreprise
- Création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques (hors ITI)
- Le soutien aux secteurs stratégiques grâce à des financements de dispositifs de création ou de développement d'entreprise

Ces aides sont encadrées par la réglementation européenne, selon la catégorie de l'entreprise.

	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises
Effectifs	< à 50 personnes	< à 250 personnes	250 personnes et +
CA	CA annuel ou total bilan annuel < à 10 M€	CA annuel ou total bilan annuel < à 43 M€	-
Taux maximal d'aide publique (en % des dépenses totales)	65%	55%	45%

^{*} Les demandes doivent être présentées au Guichet d'Accueil FEDER de la Région Réunion ou directement auprès de la Région Réunion, selon les aides mobilisées

La Prime Régionale pour l'Emploi (PRE)

La PRE vise à favoriser les embauches ou le maintien d'emplois au sein des PME éligibles.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises inscrites au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) ou au RM (Répertoire des Métiers) de La Réunion, éligibles aux aides des secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat et du numérique.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les embauches ou le maintien d'emplois au sein des PME éligibles.

TAUX

40 % de la rémunération brute soumise à cotisation de sécurité sociale versée durant :

- 2 ans pour des recrutements en CDI(1)
- 1 an maximum pour des recrutements en CDI de publics « défavorisés »
- 2 ans maximum pour des recrutements en CDI de publics « grandement défavorisés »

Une majoration de(2):

- 10 points supplémentaires pour les postes liés à la recherche de nouveaux débouchés ou à l'innovation
- 20 points pour l'embauche de travailleurs handicapés

TAUX 40 % de la rémunération brute sous conditions de durée



Compensation des surcoûts de transports

La compensation des surcoûts de transport vise à compenser les coûts additionnels supportés par les entreprises locales afin de leur faire bénéficier partiellement de l'avantage géographique des entreprises basée en France continentale.

La prise en charge des coûts de transport permet aux entreprises d'améliorer leur compétitivité-prix des produits et de trouver des débouchés sur les marchés extérieurs.

Volet 1: acheminements frets extrants

Volet 2: acheminements frets des intrants productifs

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise⁽⁴⁾ dont le siège social ou l'établissement est situé à La Réunion et exerçant :

- une activité industrielle ou artisanale de production-transformation
- une activité de montage, assemblage, façonnage ou de conditionnement incorporant une valeur ajoutée locale d'au moins 20 % et un impact suffisant sur la création d'emplois
- une activité commerciale si la totalité du chiffre d'affaires est réalisé à l'extérieur sur produits finis, fabriqués, conditionnés ou montés à La Réunion

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses retenues concernent exclusivement les liaisons entre La Réunion et l'Union européenne à savoir :

• les assurances, les coûts de manutention dans la zone aéroportuaire ou portuaire⁽⁵⁾, les surcharges⁽⁷⁾, le fret principal, les frais de transit, les frais de stockage, les honoraires rattachés à l'appui au montage de dossier de subvention et à l'établissement des bilans comptables. La dépense éligible est plafonnée à 5 000 € et s'applique aux honoraires.

(1) Règle des Aides à Finalité Régionale, non cumulables avec une aide à l'investissement. (2) Ces deux majorations sont cumulables lorsque l'emploi créé remplit les deux conditions.(4) Les demandes formulées par les groupements d'intérêt économique, coopératives ou autres seront examinées au cas par cas. (5) Notamment sur le port : stockage, aconage, lamanage, pilotage et remorquage des navires entrée/sortie du port. (6) Notamment : prime pour équipement spécialisé, BAF (Bunker Ajustment Factor ou surcharge carburant), CAF (Currency Ajustment Factor ou surcharge liée aux fluctuations du cours du dollar). (7) Justifiées par des factures acquittées et documents douaniers

TAUX⁽⁷⁾
60 %
d'aides pour le fret entre La Réunion et l'Union européenne

Développement des entreprises industrielles et artisanales

L'aide au développement des filières et au renforcement de leur compétitivité permet de réduire le coût du capital de départ et d'offrir ainsi un facteur favorable en matière d'investissement matériel.

En effet, l'un des avantages compétitifs dont dispose La Réunion tient dans sa capacité à financer les créations d'activités et les outils de production intégrant des nouvelles technologies.

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises de toutes tailles et dont le siège social est implanté à La Réunion et ayant plus de 3 ans d'activité.

INDUSTRIE:

Entreprises du secteur productif à caractère industriel, services aux entreprises, régulièrement inscrits dans les registres légaux

ARTISANAT .

- Entreprises artisanales de production ou de services
- Entreprises ne relevant pas du statut fiscal de micro-entreprise

CRITÈRES DE BONIFICATIONS

- Les secteurs prioritaires
- L'innovation : notion prise à l'échelle du territoire de La Réunion
- La recherche de nouveaux débouchés, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à réaliser une partie de son chiffre d'affaires à l'international
- L'exposition à la concurrence extérieure : par opposition aux secteurs abrités qui concernent à titre d'exemple les secteurs de services aux entreprises et aux particuliers, le BTP, l'industrie des agrégats ...
- La contribution significative à l'emploi
- La création par tranche de protection de l'environnement (gestion et maîtrise de l'énergie, production d'énergies renouvelables, gestion de l'eau et gestion des déchets)
- Développement durable

Par ailleurs, l'implantation en Zone d'Activités (Z.A) est également privilégiée et entraînera une bonification de l'aide*.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Matériel de production
- Moyens de mise en œuvre des produits chez le client
- Frais d'acheminement
- Frais externes commerciaux ou de design
- Développement de solutions de e-commerce
- Communication liée à l'intervention du POE FEDER
- Dépenses immatérielles (études, conseil, honoraires...)**

TAUX DE L'AIDE

assiette éligible plafonnée à 1.5 M€

TAUX

20 %

avec majoration de 20 ou 30 points par critère supplémentaire

^{*} Majoration de 10 points pour les entreprises installées en Zone d'Activités « aidée » (Z.A) N'intervient pas en deçà de 40%

^{**} Si elles sont directement associées au programme d'investissement

Recours aux Compétences Immaterielles — Compétitivite des Produits

Ce dispositif vise à renforcer des compétences internes par le biais d'investissements immatériels par :

Le recours au conseil extérieur Prestations effectuées par les laboratoires Prise en compte partielle des coûts d'expertise

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise au sens communautaire, régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Toutes prestations externes nécessaires au bon déroulement des actions (étude et diagnostics, frais de traduction, communication, sites Internet multilingue,...)

TAUX DE SUBVENTION:

De 50 à 65%. Bonification de 15% du taux d'intervention pour les projets comportant les actions inscrites dans une démarche d'internationalisation.

PLAFONDS

30 000€ / opération

Renforcement de l'Encadrement dans l'Entreprise

Ce dispositif vise à renforcer des compétences internes par le biais de recrutement de personnel encadrant / cadre pour structurer l'organisation de l'entreprise.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise au sens communautaire, régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Salaire brut et charges patronales du cadre recruté sur une période d'1 an.



TAUX DE SUBVENTION 65 %



TAUX
DE SUBVENTION

50 %



Création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activites economiques (hors ITI)

Les zones d'activités prendront en compte les aspects environnementaux, architecturaux et seront reliés à des réseaux de TIC. Ceci favorisera la compétitivité des entreprises locataires qui pourront orienter l'essentiel de leurs ressources financières à leur cycle d'exploitation ou à leurs investissements productifs.

Installées dans un environnement spécifiquement dédié aux activités économiques, les entreprises locataires bénéficieront d'une meilleure visibilité et profiteront des synergies créées entre elles. Ces facteurs contribueront à accroître leur compétitivité et leurs parts de marché.

BÉNÉFICIAIRES - AMÉNAGEURS

Entreprises privées et leurs groupements, collectivités territoriales et leurs groupements publics ou privés.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Phase études préalables (Etudes, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Honoraires de mandat, Conduite d'opération,...)
- Phase travaux (Assistance à maîtrise d'ouvrage, Honoraire de mandat, Conduite d'opération, Etudes de maîtrise d'œuvre de la phase VISA/EXE à la phase d'assistance aux opérations de réception,...)

TAUX DE SUBVENTION

Etudes préalables et travaux :

45% des dépenses éligibles pour les grandes entreprises

55% pour les moyennes entreprises

65% pour les petites entreprises

PLAFONDS

Etudes de faisabilité : 40 000 €

Etudes opérationnelles de VRD et de bâtiments :

jusqu'à 140,49 €/m² (selon l'étude et le lieu)

Travaux : 100% du déficit net de l'opération (dépenses éligibles - recettes locatives prévisionnelles) dans la limite de plafonds fixés par nature d'opération

TAUX
DE SUBVENTION
JUSQU'À

65 %*

*selon la taille de l'entreprise

> PLAFONDS JUSQU'À

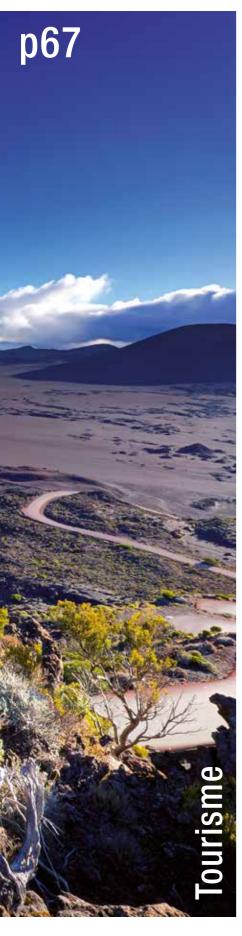
40 000€*

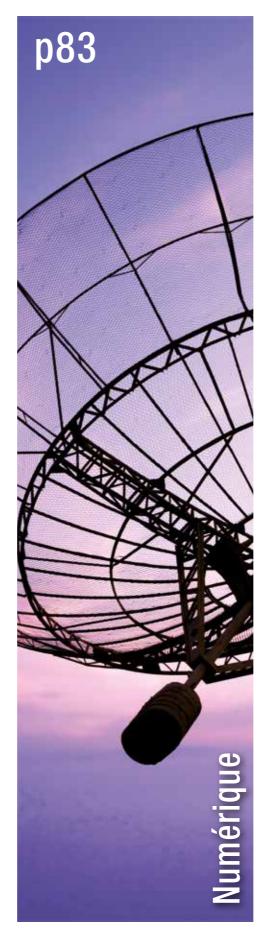
*selon l'étude sollicitée

Le soutien aux secteurs et filières stratégiques

Les filières et secteurs, identifiés comme stratégiques par le Conseil régional de La Réunion, bénéficient d'aides spécifiques à chacun d'entre eux.

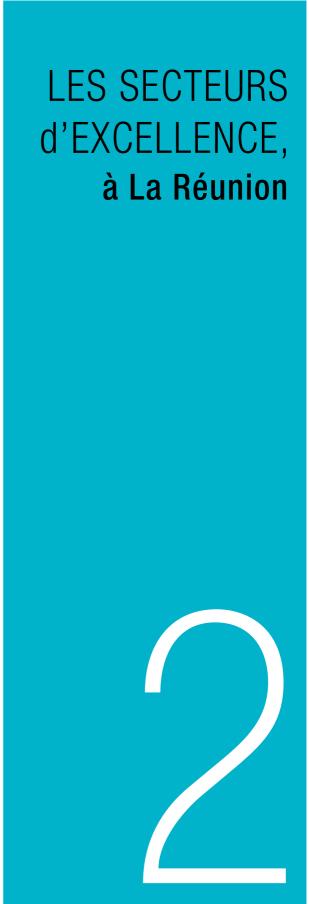














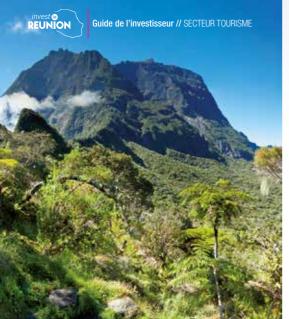
LE TOURISME

Acteur incontournable de l'économie dans l'océan Indien et créateur d'emplois

L'île de La Réunion, île aux multiples facettes, offre un cadre idyllique à ses visiteurs et comble chacun d'entre eux, qu'ils soient attirés par les paysages montagneux des cirques ou littoraux des plages.

Amateurs de sensations fortes et sportifs, amoureux de la nature, passionnés de plongée, à la recherche d'exotisme à travers les fruits et légumes tropicaux, les épices et les aromates, amateurs de culture et d'architecture uniques et raffinées, l'île de La Réunion vous offre ce qu'elle a de meilleur.







Chiffres clés 2014

+ 405 700 touristes

292 M€ de dépenses

en moyenne de séjour sur l'île

La Réunion, l'île aux mille visages, l'île aux mille paysages

En matière de tourisme, La Réunion, hotspot de la biodiversité mondiale, bénéficie d'un environnement naturel unique :

- # Des Pitons, Cirques et Remparts
- # Un parc national (105 400 hectares), une réserve naturelle marine (35 km²)
- # Un volcan en activité et accessible, le Piton de La Fournaise,
- # Plus de 1 000 km de sentiers balisés
- # 40 km de plages, des lagons et récifs coralliens

Un joyau géologique

C'est grâce à cet environnement unique « Pitons, Cirques et Remparts » que La Réunion a obtenu son classement en août 2010, au patrimoine mondial de l'Unesco, devenant ainsi le 35^{ème} site français inscrit.

Destination touristique unique au monde, La Réunion se prête au développement d'un secteur touristique attractif et diversifié, authentique et durable. Ce secteur conforte aujourd'hui son poids dans la création de richesses et d'emplois et confirme sa position d'activité émergente, source de diversification pour l'économie réunionnaise.

En effet, le tourisme représente près de 10 000 emplois, salariés ou indépendants, (soit 4 % de l'ensemble des emplois de l'île) et un chiffre d'affaires estimé à 900 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le domaine de l'hôtellerie classée, plus de 400 chambres ont été créées ou rénovées représentant ainsi plus de 50 millions d'euros d'investissements et plus d'une centaine de nouveaux emplois créés.



Une offre de loisirs diversifiée

L'île de La Réunion présente une gamme de loisirs étoffée, tant en matière de loisirs sportifs que de découverte et de détente. Son patrimoine naturel, sa diversité et son dynamisme culturels en font un territoire où toutes les sensations sont permises :

- # Sports nautiques : surf, planche à voile, jet-ski, plongée, pêche au gros...
- # Sports de montagne : randonnée, canyoning, escalade, VTT, saut à l'élastique, parapente, deltaplane...
- # Activités classiques : golf, tennis, squash, natation...
- # Musées et théâtres, cinémas, boîtes de nuits et casinos
- # Evènements de dimension internationale : le Sakifo Musik Festival, la diagonale des fous (Grand Raid), le Manapany Surf Festival, ...

Une offre d'hébergement variée



L'offre hôtelière de La Réunion comprend 54 établissements hôteliers classés, dont :

2 hôtels à 5 étoiles

#30 hôtels de 3 à 4 étoiles

Elle compte également 332 gîtes ruraux, gîtes de montagne, chambres d'hôte, meublés de tourisme, implantés principalement dans les Hauts et dans le Sud.



Des compétences & expertises

La Réunion dispose de ressources humaines qualifiées formées par des structures de haut niveau dans le domaine du tourisme :

- # Le Lycée Professionnel Hôtelier (La Renaissance)
- # Le Centre de formation technique du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration de La Réunion (CENTHOR)
- # L'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Ces structures délivrent des diplômes dans les domaines suivants :

Restauration, oenologie, réception, hébergement, langues, informatique, hygiène, gestion, connaissance de La Réunion, management...

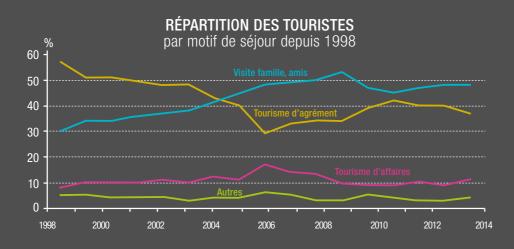
Quelques chiffres...





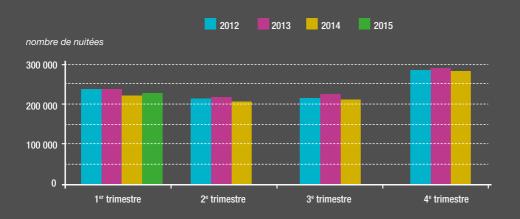
FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

La Réunion a accueilli 405 700 touristes en 2014.



Source : Insee-IRT, enquêtes flux touristiques

FRÉQUENTATION DES HÔTELS CLASSÉS de 2012 à 2015

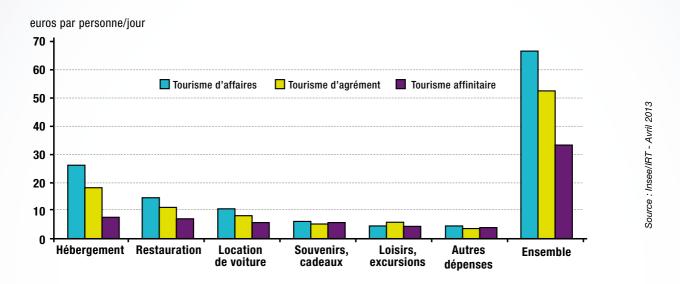


Source : INSEE et DGCI

DÉPENSES

Les touristes non-résidents ont dépensé 292 millions d'euros en 2014 et séjourné 17 jours en moyenne.

Leurs dépenses concernent l'hébergement et la restauration, mais aussi les loisirs (excursions, activités sportives, musées, ...). Le budget moyen dépensé sur place est de 719 euros par personne.



POLITIQUE RÉGIONALE DE VALORISATION DU TERRITOIRE

Le secteur du tourisme constituant l'un des maillons essentiels pour le développement économique de La Réunion, il a été placé au rang de priorité régionale 2010-2014.

Le Conseil régional de La Réunion a ainsi mis en place, dès le mois d'août 2010, une nouvelle politique touristique portant sur une réforme du dispositif de soutien au tourisme.

Cette réforme, qui a pour objectif une meilleure valorisation des richesses de l'île de La Réunion, est marquée par un soutien public renforcé aux professionnels du tourisme, aux initiatives publiques (notamment en matière d'aménagement), à l'innovation et à un accompagnement institutionnel de qualité. Elle consiste également à un :

- # repositionnement de la "marque Réunion", à travers le classement des «Pitons, Cirques et Remparts» au patrimoine mondial de l'Unesco,
- # renforcement des aides aux activités touristiques,
- # renforcement de la coopération avec certains pays de la zone sous l'appellation « îles Vanille ».

Les projets d'hébergement et de services touristiques de grande qualité, qui intègrent les dimensions environnementales et culturelles spécifiques du territoire, sont ainsi favorisés par les pouvoirs publics et pour chaque segment suivant :

- # tourisme de découverte « nature et culture »,
- # tourisme balnéaire,

loisirs sportifs de nature.

tourisme d'affaires.

tourisme social,



du tourisme

Le label « Villages Créoles® »

Il représente plus de 100 prestataires d'hébergement, de restauration, d'activités répartis dans 16 villages, autour d'un concept d'éco-tourisme.

Les professionnels du tourisme concernés s'engagent autour :

- # du partage de l'esprit créole,
- # du développement durable,
- # de la qualité,
- # d'un projet de développement local construit.



Les lles Vanille



Le tourisme, acteur incontournable de l'économie dans l'océan Indien et créateur d'emplois se retrouve face à la concurrence de nouveaux produits de tourisme.

Pour mieux appréhender les modes de consommations touristiques de demain et développer l'échange touristique entre elles, les îles Maurice, La Réunion, Seychelles, Madagascar, Mayotte et Comores se sont accordées, en 2010, sur un label commun « Iles Vanille ». Puis, en 2012, les principaux dirigeants des membres des îles se sont réunis afin de créer l'association « Vanilla Islands Organisation » (VIO) dont le siège a été basé à La Réunion.

Pour en savoir + : www.ilesvanille.com

Le label « lles Vanille » est tout d'abord une marque pour les îles de l'océan Indien afin d'améliorer leur visibilité et leur attractivité dans le monde. Il repose sur leur réciprocité, leurs valeurs communes et leur complémentarité. Il insiste sur la construction de liens et exploite la synergie entre les îles de l'océan Indien par la création de combinés touristiques qui favorisent les échanges inter-îles.

OBJECTIF DU LABEL « ÎLES VANILLES / VANILLA ISLANDS »

- Favoriser le développement touristique de la zone océan Indien,
- Optimiser la communication,
- Créer une approche commune de visibilité pour conquérir de nouvelles clientèles et exploiter la clientèle existante, tout en respectant l'authenticité de chaque île,
- Mettre en valeur des produits authentiques des îles de l'océan Indien.

QUI PARTICIPE?

Le concept des « lles Vanille » est soutenu et développé en partenariat avec 6 offices et comités de tourisme des îles de la zone océan Indien, à savoir :

- # L'Ile de La Réunion Tourisme
- Pour en savoir + : www.reunion.fr
- # Le Seychelles Tourism
- Pour en savoir + : www.seychelles.travel/en/home/index.php
- # L'Office National de Tourisme de Madagascar
- Pour en savoir + : www.madagascar-tourisme.com
- # La Mauritius Tourism Promotion Authority
- Pour en savoir + : www.tourism-mauritius.mu
- # Le Comité Départemental de Tourisme de Mayotte
- Pour en savoir + : www.mayotte-tourisme.com
- # L'Association Comorienne du Tourisme



Aides aux investissements pour la création des entreprises

OBJECTIFS

Favoriser la création de nouvelles entreprises et activités, diversifiées et de qualité, en soutenant de manière significative l'investissement productif.

Développer une offre attractive, traduisant en particulier l'identité de l'île et répondant aux attentes de la clientèle en termes d'authenticité, de dépaysement et de souhait de vivre des expériences « sortant des sentiers battus ».

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion, ayant moins de 3 ans d'activité.

MONTANT DE L'AIDE

Le programme d'investissement devra au minimum être de 10 000 € (dépenses éligibles HT)

Hébergements classés :

Plafond de dépenses par chambre : jusqu'à 40K€ (60 K€ pour la zone des Hauts)

Plafond: 3,5 M€

Restaurants labellisés:

Taux de subvention : jusqu'à 60%

Plafond: 100 K€

Loisirs touristiques:

Taux de subvention : jusqu'à 60%

Plafond : 1 M€

Aides au développement des entreprises

OBJECTIFS

Développer:

Maintenir et accentuer l'effort porté pour développer, harmoniser et améliorer de manière significative l'offre de produits touristiques.

Faciliter le développement des entreprises et à pérenniser les structures existantes, en soutenant de manière significative leurs investissements productifs, leur permettant au final de créer et de maintenir les emplois.

Les secteurs concernés : hébergement, restauration, loisirs.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise au sens communautaire, régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion, ayant plus de 3 ans d'activité.

MONTANT DE L'AIDE

Le programme d'investissement devra au minimum être de 10 000 € (dépenses éligibles HT)

Hébergements classés :

Rénovation, diversification, mise aux normes, investissements péri-hôteliers

Taux de subvention : de 30% à 60%

Plafond : 1,5 M€ # Extension :

Plafond de dépenses par chambre : jusqu'à 20 K€

(30 K€ pour la zone des Hauts)

Plafond: 1,5 M€

Restaurants labellisés :

Taux de subvention : de 30% à 60%

Plafond : 100 K€

Loisirs touristiques :
Taux de subvention : de 30% à 60%

Plafond : 1 M€

^{*} L'ensemble des demandes doivent être présentées au Guichet d'Accueil FEDER de la Région Réunion

Hébergements touristiques et restauration privés dans les Hauts*

OBJECTIFS

accompagner la création, la rénovation, la modernisation et la montée en gamme du parc d'hébergement en milieu rural existant, afin de disposer d'un réseau de qualité, indispensable pour répondre à la demande des clientèles locales, nationales et internationales

créer des produits d'hébergement, de restauration et de loisirs nouveaux afin de proposer une gamme élargie de produits

permettre, la création ou le développement de produits de découverte touristique et/ou pédagogique dans le cadre des labels et/ou des marques existants

Ces actions sont menées en veillant à l'insertion paysagère des structures (création, aménagements, rénovation), et au respect du développement durable (économie d'énergie, gestion des déchets, production d'énergies renouvelables..).

BÉNÉFICIAIRES

- # Entreprises, artisans installés dans le milieu rural (au sens de la zone rurale définie en section 8.1) inscrits aux registres légaux : micro entreprises telles que définies par la recommandation 2003/361/CE de la Commission dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.
- # Agriculteurs inscrits à titre principal à l'AMEXA et ayant une autorisation d'exploiter délivrée par les instances compétentes, souhaitant diversifier leurs activités vers de l'hébergement et de la restauration à destination de la clientèle touristique.

Procédures de sélection des projets

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Investissements matériels neufs et amortissables de création ou de rénovation de structure d'hébergements et de restauration touristique y compris les frais généraux (Dépenses relevant des études préalables, de conception et d'exécution) et les frais relatifs à l'acheminement des matériaux.

MONTANT DE L'AIDE**

Frais généraux (Dépenses relevant des études préalables, de conception et d'exécution) : 60 % Dépenses d'investissement (coûts matériels et amortissables liés au projet de création/rénovation) : # Taux de base : 30%

Dans la limite de 60% maximum



*Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet (voir « dépenses éligibles »).

**Pour les projets ne relevant pas de l'article 42 du TFUE dont le financement est soumis aux règles d'aide d'Etat, sera utilisé:
· un régime d'aides exempté de notification au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, ou au titre du règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014, · ou un régime notifié en vertu de l'article 108, paragraphe 3 du Traité, ou le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Soutien aux actions collectives et aux groupements professionnels

OBJECTIFS

Accompagner les opérations de prospection et de promotion spécifiques, communes à plusieurs entreprises touristiques, pour :

- # Organiser les filières d'activités touristiques,
- # Développer la coopération inter-entreprises,
- # Etudier de nouveaux produits...

BÉNÉFICIAIRES

Organismes implantés à La Réunion

Pour les actions collectives :

- Entreprises appartenant à une des filières éligibles (Découverte, Balnéaire, Randonnée, Tourisme d'affaires, Écotourisme/tourisme de nature, Loisirs sportifs de nature, Culture/identité, Santé/Bien être, Golf, Croisières, Activités et loisirs sportifs techniques (escalade...), clusters...

Pour les actions d'intérêt général :

Collectivités locales et leurs groupements publics ou privés ; établissements publics; associations, organisations socio-professionnelles, chambres consulaires, groupements de professionnels, entreprises mandatées pour le compte d'autres, clusters...

Connaissance, entretien et préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager *

OBJECTIFS

- # Promouvoir l'intégration paysagère et environnementale des politiques publiques, des projets d'activité et d'aménagement, et auprès de la population (acceptation sociale).
- # Soutenir la mise en œuvre d'actions préventives et curatives de protection des milieux naturels.

ACTIONS ÉLIGIBLES

- # Études et actions liées à la connaissance des patrimoines naturel, culturel et paysager, ainsi que la diffusion et le partage de ces connaissances, afin notamment qu'elles soient prises en compte dans les politiques publiques
- # Études permettant de mieux évaluer les impacts environnementaux et paysagers des activités, des installations et des aménagements (études d'intégration paysagère et environnementale)
- # Investissements visant l'intégration paysagère et environnementale des ouvrages.
- # Surcoûts qualitatifs, liés aux matériaux ou aux techniques utilisées afin de permettre une meilleure acceptation sociale et l'intégration paysagère et environnementale des projets
- # Projets expérimentaux (dont la promotion des espèces indigènes dans les projets d'aménagement et auprès de la population)
- # Travaux d'identification des menaces ou des impacts anthropiques (ex : points noirs paysagers, installations obsolètes, etc.)
- # Actions de suppression ou d'atténuation de ces impacts.
- # Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques ou de recommandations techniques et réglementaires visant l'intégration paysagère et environnementale optimale des infrastructures, des équipements et du bâti (notamment cœur habité), ainsi que l'amélioration des pratiques et des usages

BÉNÉFICIAIRES

- # Acteurs publics pour les études de connaissance, guides techniques, opérations de restauration, actions de sensibilisation et de formation :
- . établissements publics (parc national, ONF, syndicat mixte...)
- . collectivités (Communes, EPCI, ...)





- . opérateurs et aménageurs publics
- . associations loi 1901 intervenant dans le domaine de l'environnement
- # Acteurs privés pour les opérations d'Intégration paysagère et environnementale des ouvrages
- # Associations loi 1901 intervenant dans le domaine de l'environnement

Procédures de sélection des projets

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Études et actions liées à la connaissance et à la gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager et le partage de ces connaissances
- # Études et actions liées à la connaissance de l'impact des activités et aménagements sur ces patrimoines
- # Études et investissements liés à la valorisation des espèces indigènes
- # Conception, réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques ou de recommandations techniques et réglementaires
- # Frais d'ingénierie liés à la conduite de projet
- # Frais de matériels, de logistique et de communication liés aux actions soutenues
- # Études et investissements liés à l'intégration paysagère et environnementale des ouvrages (pistes, réservoirs d'eau)
- # Actions de protection, restauration des patrimoines et de réduction des impacts anthropiques

MONTANT DE L'AIDE**

- # 100% pour études, guides techniques, opérations de restauration, actions de sensibilisation et de formation.
- #80% pour investissements d'intégration paysagère, de réductions des impacts et d'amélioration des pratiques.

Soutien et structuration du développement économique des Hauts — OPARCAS *

OBJECTIFS

- # Le dispositif vise à financer l'investissement matériel et immatériel des entreprises en phase de création ou de développement d'activités non agricoles dans des secteurs bien précis (artisanat de production, commerce de proximité, les services) et dans les Hauts.
- # Il vise à soutenir les entreprises à caractère individuel ou collectif.
- # Il vise aussi à intensifier l'attractivité des commerces de proximité dans les quartiers ruraux, d'une part pour répondre à l'évolution d'une population nouvelle, à l'accueil touristique, mais également pour concourir au désenclavement économique des quartiers « écarts », autour du concept de boutique des Hauts décliné dans une charte.

BÉNÉFICIAIRES

TPE au sens communautaire (effectif inférieur à 10 salariés et réalisant moins de 2 Millions d'euros de chiffre d'affaires) ayant une activité de production, commerce, artisanat et services, installées en milieu rural au sens du PDRR.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Investissements matériel et immatériel visant l'outil de production (non agricole), de transformation ou de commercialisation de l'entreprise y compris frais généraux associés (frais d'études, honoraires d'architecte);
- # Aménagements et équipements collectifs portés par plusieurs entreprises en vue d'une mutualisation des coûts de productions, de transformations ou de commercialisation

MONTANT DE L'AIDE**

Taux unique: 55 %



651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, ou au titre du règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014, · ou un régime notifié sur le fonctionnement de l'Union euro décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet (voir « dépenses éligibles »). *Pour les projets ne relevant pas de l'article 42 du TFUE dont le financement est soumis aux règles d'aide d'État, sera utilisé un régime d'aides exempté de notification au titre du règlement (UE) n° paragraphe 3 du





LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

La Région Réunion offre un soutien renforcé au secteur tourisme, identifié secteur prioritaire depuis août 2010 :

- # Actions de promotion directe et de proximité
- # Soutien à l'investissement des entreprises touristiques
- # Stratégie de coopération régionale à travers le concept «Iles Vanille» (Réunion, Maurice, Madagascar, Seychelles)
- @ Pour en savoir +: www.regionreunion.com/fr/spip/-Le-Tourisme-.html



L'IRT, ÎLE DE LA RÉUNION TOURISME

Association de loi 1901, créée le 13 décembre 2007, l'Île de La Réunion Tourisme participe activement à la :

- # Promotion de l'île de La Réunion au niveau local, national et international
- # Valorisation de l'ensemble des professionnels du tourisme

Elle pilote également l'Observatoire Régional du Tourisme (ORT).

@ Pour en savoir + : www.reunion.fr



LA FÉDÉRATION RÉUNIONNAISE DE TOURISME (FRT)

Association de Loi 1901, la FRT coordonne et anime le réseau des Offices de Tourisme de La Réunion. Ses principales missions sont :

- # Accompagner les structures dans la réorganisation territoriale en faveur des offices de tourisme intercommunaux
- # Amener le réseau local vers « l'office de tourisme du futur » en engageant le personnel et les prestataires dans l'accueil et l'information numérique
- # Accompagner les offices de tourisme vers la qualité à travers le nouveau classement national effectif au 1^{er} janvier 2014
- # Assurer l'interface entre les offices et les acteurs du tourisme
- @ Pour en savoir + : www.reunion.fr



LE DÉPARTEMENT DE LA REUNION

Le Conseil Général est propriétaire du domaine forestier départemento-domanial (92 000 hectares, soit environ 40 % de la surface de l'île) et de 80 % du bien classé au patrimoine mondial. En partenariat avec l'Office National des Forêts, et dans le cadre de sa compétence Environnement, il veille, dans ses missions quotidiennes, à l'entretien, l'aménagement et l'équipement des sites et itinéraires forestiers.

A travers son Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le Conseil Général offre plusieurs centaines de kilomètres de pistes et sentiers situés en forêts et qui constituent un merveilleux support de découvertes et de sensibilisation.

@ Pour en savoir + : www.cg974.fr



LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉUNION (CCIR)

Dans le domaine de la Formation, la CCIR agit à travers le Centre de formation technique du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration de La Réunion (CENTHOR) et l'Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGC).

@ Pour en savoir + : www.reunion.cci.fr



LA CHAMBRE DES MÉTIERS DE LA RÉUNION

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat joue un rôle important au niveau touristique, l'artisanat étant un secteur plein d'avenir pour la filière.

@ Pour en savoir + : www.artisanat974.re



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉUNION

Avec le réseau « Bienvenue à la Ferme », la Chambre d'Agriculture participe au développement économique du tourisme.

En effet, certains agriculteurs ont choisi de développer des activités d'accueil touristique sur leur exploitation pour valoriser leurs productions, faire découvrir leur métier et partager leurs passions au travers de prestations de gastronomie, d'hébergement et de loisirs-découverte.

@ Pour en savoir + : www.reunion.chambagri.fr

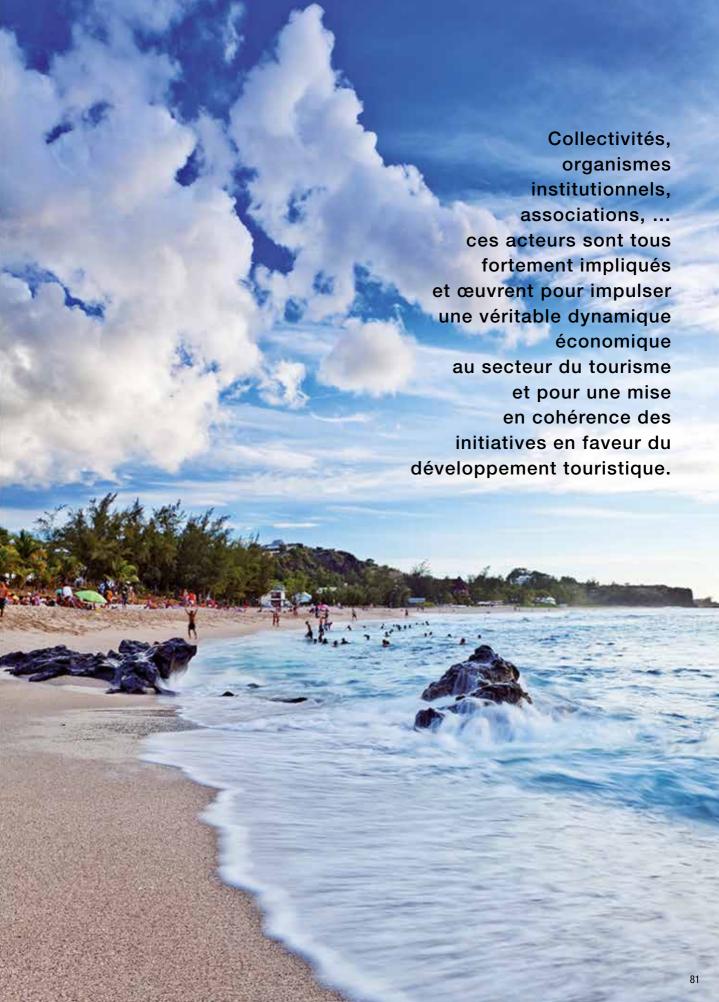


LE CLUB DU TOURISME

Le Club du Tourisme - île de La Réunion est une association de Loi 1901. Créée en 2010, elle œuvre en faveur du développement de la filière tourisme et regroupe des professionnels issus de tous les segments du secteur (hôtellerie, restauration, loisirs, transport aérien et terrestre, agences de voyage, etc.).

@ Pour en savoir + : www.clubtourisme.re







LE NUMÉRIQUE un secteur majeur en plein développement

Le numérique compte parmi les filières les plus dynamiques de La Réunion. Secteur prioritaire, il offre un environnement technologique de qualité et représente un énorme potentiel tant sur le marché local que vis-à-vis des marchés environnants.



Un secteur parmi les plus dynamiques de l'a Réunion

- # Une île reliée au reste du monde grâce à un réseau de qualité
- # Un des trois plus grands cyberdômes au monde
- # Des compétences numériques reconnues à l'export
- # Une population jeune, bien formée et technophile

Un territoire intégralement connecté et relié au reste du monde

La Réunion est reliée en haut débit à la sphère numérique Mondiale*, permettant aux entreprises présentes d'offrir leurs prestations au monde entier avec un minimum de contraintes.

- #8 fournisseurs d'accès à Internet présents sur le territoire
- # Un réseau de qualité mêlant plusieurs technologies (fibre optique, couverture haut débit sans fil...)
- # Un taux de couverture de l'île en téléphonie mobile supérieur à 95 % avec une continuité sur l'Europe et l'océan Indien

*cf. « infrastructures numériques » p.18

Un marché local en forte demande

Les entreprises du numérique présentes à La Réunion disposent d'un marché intérieur dynamique et demandeur de nouvelles technologies.

- # Une population parmi les plus technophiles de la région
- # Des entreprises connectées

TAUX connexion **HAUT DÉBIT 50%**

équipement en **ORDINATEURS** À DOMICILE

TÉLÉPHONIE MOBILE

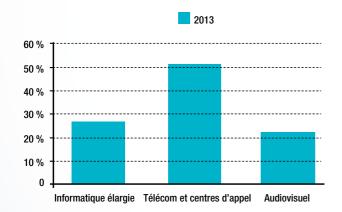
TAUX équipement en Source : étude ARCEP juillet 2013

Chiffres au 1er semestre 2012 (Source : étude ARCEP juillet 2013)



De nombreux champs d'expertise

RÉPARTITION DES CHIFFRES D'AFFAIRES PRODUITS PAR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS NUMÉRIQUES



En tant que territoire moderne et ouvert, La Réunion entreprend d'explorer toutes les possibilités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication. Dans différents domaines, les avancées de ce secteur constituent des vecteurs d'efficacité et de créativité.

Ainsi, La Réunion dispose de réelles expertises dans le numérique :

- # Conception de CD-ROM, de serveurs et sites Internet, de réseaux, de bornes interactives : activités qui s'exportent vers la France métropolitaine, le Canada, Maurice, Madagascar et l'Afrique du Sud
- # Bureaux d'études numérique : positionnés par exemple dans l'audit et l'amélioration des processus qualité
- # Entreprises de communication : création, production graphique et multimédia
- # Animation et infographie : avec le deuxième studio européen de colorisation et de compositing, Pipangaï, La Réunion est une place importante de réalisation de dessins animés en Europe. La filière s'étend aujourd'hui avec de nouveaux acteurs vers la pré et la post-production, le segment du 3D, des techniques du web et du cross média
- # Conception d'outils spécifiques : efficacité énergétique, sécurisation WEB, Système d'Information Géographique, solution RFID (Identification par Radio Fréquence), etc...



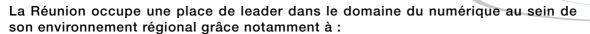




LA RÉUNION

une île d'opportunités et de compétences

LA RÉUNION, EN POSITION DE LEADERSHIP RÉGIONAL



- # Une présence importante d'entreprises de dimension internationale, conscientes du potentiel du territoire
- # Des partenariats concrets entre des entreprises de la Silicon Valley et La Réunion
- # Une volonté forte de nombreux professionnels réunionnais du numérique d'établir des partenariats dans le monde entier

DES AXES DE DÉVELOPPEMENT MULTIPLES

La Réunion dispose d'un potentiel de développement fort dans de multiples domaines, notamment :

- # Le numérique vert dans leur quête d'une production plus économique et plus écologique
- # L'e-administration
- # Les datacenters et l'offre de services afférente exportable dans l'ensemble de la zone
- # Les solutions basées sur le numérique permettant de faciliter le développement des entreprises (techno-centres mettant des solutions numériques à disposition des entreprises...)
- # Les solutions anti-spams permettant d'éradiquer le phénomène sur un territoire donné
- # L'e-santé et ses services exportables dans le monde entier
- # Les services liés à la modélisation en 3D (réalité virtuelle, réalité augmentée...)
- # Les systèmes embarqués
- # Les systèmes d'acquisition et de traitement de données

De plus, dans un territoire de petite taille tel que La Réunion, le numérique est un secteur d'activité transversal aux autres filières. Son développement constitue un vecteur d'ouverture et un facteur de compétitivité pour les autres secteurs à forte valeur ajoutée et à forts besoins en technologie : Green IT*, domotique, e-formation, logiciel de monitoring spécifique, e-santé, biotechnologie, énergie, environnement, tourisme, agroalimentaire.

UN HAUT NIVEAU DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Les entreprises du numérique trouvent à La Réunion des infrastructures de formation et de recherche de haut niveau européen proposant des formations spécialisées dans le numérique :

L'Institut de L'image de l'Océan Indien - L'ILOI

L'ILOI assure des enseignements dans le domaine de l'image et des nouveaux médias : infographie, animation 2D/3D, post-production, création Web et multimédia, audiovisuel et cinéma.

Doté d'infrastructures exceptionnelles dont l'un des plus grands cyberdômes au monde et plus de 300 stations infographiques, il s'appuie sur des partenariats internationaux et délivre des diplômes allant jusqu'au grade de Master.

Pour en savoir + : www.iloi.fr

L'Université de La Réunion

Elle dispose d'un département InfoCom qui dispense des formations spécialisées dans le numérique :

- # Une Licence Info-Com spécialisation « Information-Communication »
- # Une Licence professionnelle en communication spécialisation « Activités et techniques de communication » (ATC)
- # Un Master spécialité « Sciences de l'information et de la communication »
- Pour en savoir + : www.infocom-reunion.fr

L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien - L'ESIROI

L'ESIROI forme des ingénieurs, notamment à la spécialité « Services des Télécommunications, de l'Informatique et du Multimédia »

@ Pour en savoir plus : www.esiroi.univ-reunion.fr

Le Conservatoire National des Arts et Métiers

Il propose de nombreuses formations en Technologies de l'Information et de la Communication.

Pour en savoir + : www.cnam.re

L'Ecole internationale d'ingénieur en informatique - SUPINEO

SUPINFO est une école d'ingénieurs privée, reconnue par l'État français, spécialisée dans l'enseignement supérieur des Technologies de l'Information et de la Communication. L'établissement propose des formations allant jusqu'au niveau Master.

Pour en savoir + : www.supinfo.com

Des laboratoires de recherche liés au numérique

Dans les domaines liés aux systèmes énergétiques, La Réunion est dotée de trois laboratoires universitaires travaillant sur les solutions numériques :

PIMENT : Laboratoire de Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'environnemeNT

- # LIM : Laboratoire d'Informatique et de Mathématique
- # LE²P : Laboratoire d'Energétique, d'Electronique et des Procédés
- Pour en savoir + : www.univ-reunion.fr/recherche/laboratoires/

LES DISPOSITIFS D'AIDES spécifiques au secteur du numérique

Le Conseil régional de La Réunion soutient la filière à travers des aides financières entrant dans le POE FEDER 2014-2020 mais aussi par diverses actions visant au développement du secteur : soutien à la formation professionnelle, développement des infrastructures et notamment du haut débit...







Investissement des entreprises numériques



Soutenir le développement de la filière numérique • Favoriser le développement de nouveaux produits et services en abaissant le coût des investissements • Inciter les entreprises de la filière à prendre en considération les priorités stratégiques de la Région Réunion : emploi, innovation, recherche de nouveaux débouchés, développement durable

BÉNÉFICIAIRES

Les PME au sens communautaire (voir la définition précise dans l'annexe l du règlement (CE) 800/2008 de la Commission) qui produisent dans le domaine du numérique (y compris audiovisuel), régulièrement inscrites dans les registres légaux, et dont l'établissement est ou sera situé à La Réunion et ayant moins de 3 ans d'activité.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Matériels et logiciels • Prestations intellectuelles (études, conseils, honoraires,...), • Frais de transport • Frais d'installation des matériels et logiciels.

Dépenses retenues à titre accessoire (dans la limite de 50 % de l'assiette) :

Aménagement de locaux techniques, connexes à l'investissement principal • Mobilier spécifique au programme numérique • Frais de communication, de publicité, de déplacements • Frais de formation dans le cadre de l'exploitation des nouveaux investissements

MONTANT DE L'AIDE

- Entre 20 % et 50 % du montant total HT de l'assiette éligible
- Plafond: 1,5 M€ par projet

CONDITIONS

Apports du bénéficiaire (exemptés de toute aide publique) de 25 % des besoins du programme d'investissement • Maintien de l'investissement sur une période minimale de 3 ans

^{*} L'ensemble des demandes doivent être présentées au Guichet d'Accueil FEDER de la Région Réunion





taux de subvention de 20 à 50 %

Aides au développement des entreprises

OBJECTIFS

Soutenir les investissements permettant aux entreprises d'adapter leur outil de production aux évolutions du contexte technologique et économique local, national et international (création d'emploi, innovation, position à l'export, protection de l'environnement, installation en zone d'activités)

BÉNÉFICIAIRES

Les PME (Société privée sous la forme juridique de EURL, SAS, SARL, SA ou société coopérative de type SARL ou SA, EI, auto-entrepreneur ou micro-entreprise) au sens communautaire, régulièrement inscrites au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion, qui produisent dans le domaine du numérique (y compris audiovisuel) et ayant plus de 3 ans d'activité.

MONTANT DE L'AIDE

Le programme d'investissement devra au minimum être de 10 000 € (dépenses éligibles HT)



^{*} L'ensemble des demandes doivent être présentées au Guichet d'Accueil FEDER de la Région Réunion



Actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'economie marchande

OBJECTIFS

Soutien indirect aux acteurs économiques des secteurs prioritaires (industrie, artisanat, tourisme, TIC, audiovisuel / musique, ...).

BÉNÉFICIAIRES

Actions d'intérêt général : collectivité locale, groupement de collectivités locales, établissement public, et plus généralement toute personne morale (établissement public, association, entreprise) exerçant une mission de service public.

Actions collectives: organisme représentant un groupe d'entreprises (association, chambre consulaire, ...)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux actions
- Les frais de location de stand, salle
- Les frais de documentation (plaquette, support, ...)
- Les prestations externes nécessaires au bon déroulement des actions
- L'achat d'équipements au prorata temporis de l'utilisation sur le projet

MONTANT DE L'AIDE

- # Entreprise ou organisme menant des actions d'intérêt général : jusqu'à 100 % de l'assiette éligible
- # Organisme menant des actions collectives :
 jusqu'à 50 % de l'assiette éligible (aide peut-être cumulée avec d'autres
 aides publiques)
- # Plafond des subventions publiques : 100 000 € par projet

CONDITIONS

Pour les actions collectives, la part du maître d'ouvrage sera au minimum de $25\ \%$





LA REUNION,

LA RÉUNION, UN CADRE IDÉAL POUR LA CRÉA-TION ET LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

La Réunion, aux mille visages et aux mille paysages, offre un choix incomparable de beauté et de diversité sur 2 500 km² : une multiplicité des paysages, de la savane aux forêts tropicales, en passant par les territoires brûlés des abords du Volcan, les plages ensoleillées et les campagnes des Hauts, les possibilités scénaristiques se révèlent réellement riches et exotiques!

La spécificité de son histoire et la richesse culturelle de La Réunion complètent ce théâtre naturel par une architecture, des manifestations religieuses et culturelles typiques.









UNE FILIÈRE DYNAMIQUE

Les professionnels présents à La Réunion : techniciens, réalisateurs, producteurs exécutifs, régisseurs, ingénieurs du son... sont garants d'un véritable savoir-faire audiovisuel.

- Une centaine de techniciens représentant quasiment tous les métiers de l'audiovisuel.
- Une quarantaine de sociétés de production audiovisuelle est implantée à La Réunion couvrant tous les secteurs de la filière : court et long métrage, documentaire, série télévisée, dessin animé et animation, jeu vidéo, film publicitaire, film institutionnel ou encore événementiel.
- De nombreux artistes : acteurs, musiciens, plasticiens, photographes, designers, etc.

Au-delà d'une production locale, les sociétés et les techniciens bénéficient d'une expérience de collaboration avec les plus grandes « sociétés de production » nationales. Séries TV, magazines, spots publicitaires, documentaires..., les professionnels peuvent répondre aux demandes de différents partenariats.









REPRÉSENTATION SYNDICALE ET PROFESSIONNELLE

Agence Film Réunion

AFR • AGENCE FILM RÉUNION

Créée en décembre 2001 dans le cadre du partenariat conclu entre le Conseil régional de La Réunion et l'Etat (Centre National de la Cinématographie, Direction Régionale des Affaires Culturelles de La Réunion), l'Agence Film Réunion (AFR) remplit trois missions essentielles :

- # Bureau d'accueil des tournages, alimentation d'une base de données essentielle à la valorisation des décors, des moyens techniques, des intermittents, des entreprises et des acteurs locaux.
- # Instruction des dossiers de soutien à la production et rôle de secrétariat du Comité technique spécialisé.
- # Accompagnement et veille auprès des auteurs, des professionnels et des entreprises du secteur.
- @ Pour en savoir + : www.agencefilmreunion.com



URPAC • UNION RÉUNIONNAISE DES PRODUCTEURS DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA

Pour répondre aux souhaits des producteurs locaux, l'URPAC est née en mars 2008. Le syndicat regroupe aujourd'hui près d'une trentaine de structures autour des axes suivants :

- # Accompagner le développement des adhérents et défendre leurs intérêts.
- # Créer un espace d'expression pour les producteurs locaux de l'audiovisuel et du cinéma.
- # S'appuyer sur un relais syndical fort au plan national.
- # Créer un lieu d'échanges d'informations clefs (gestion de production, fiscalité, règles en vigueur, lois en vigueur et à venir...).
- @ Pour en savoir + : www.urpac.org

APAR • ASSOCIATION DES PRODUCTEURS, AUTEURS ET RÉALISATEURS RÉUNIONNAIS

UN SOUTIEN RENFORCÉ DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION EN FAVEUR DE LA FILIÈRE

Le Conseil régional de La Réunion a développé une politique ambitieuse et dynamique de soutien à la filière cinématographique, audiovisuelle et multimédia à travers :

- # La création du label « La Réunion, terre d'images et de tournages » afin de mieux faire connaître aux professionnels de l'audiovisuel les potentialités de tournages sur l'île, sa beauté et la grande diversité des décors et paysages qu'elle propose, mais également les savoir-faire et compétences disponibles sur place.
- @ Pour en savoir + : www.reunionterredimages.re
- # Un éventail d'aides financières spécifiques qui concerne les différentes étapes des projets : écriture, développement, pilote, maquette, production de court et long métrage, téléfilm, série d'animation, transmédia, multimédia, clip ou captation.
- # L'Agence Film Réunion qui est chargée d'instruire les dossiers.
- @ Pour en savoir +: www.agencefilmreunion.com



Aide destinée à favoriser la production multimédia

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production multimédia

DÉPENSES ÉLIGIBLES

CD et DVD ROM • DVD Vidéo interactifs • Bornes interactives

• Sites Internet • Installations scéniques interactives

MONTANT DE L'AIDE

- 25 % de la part de la dépense locale du budget prévisionnel
- Plafond d'intervention : 15 000 €

Aide destinée à favoriser la diffusion de la musique réunionnaise

BÉNÉFICIAIRES

Producteurs de l'enregistrement phonographique ou sociétés de production multimédia autorisées

DÉPENSES ÉLIGIBLES

CD et DVD ROM • DVD Vidéo interactifs • Bornes interactives • Sites Internet • Installations scéniques interactives

MONTANT DE L'AIDE

- 25 % de la part de la dépense locale du budget prévisionnel
- Plafond d'intervention : 10 000 € par clip

MONTANT

25%

de la part de la dépense locale du budge prévisionnel

MONTANT

25 %

de la part
de la dépense

prévisionnel

Aide à la réalisation de pilotes et maquettes

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant un ou des auteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion dans l'océan Indien

MONTANT 35 % des dépenses réalisées localement

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les œuvres à valeur patrimoniale :

- Les pilotes de séries (fictions, documentaires de création, animations)
- Les maquettes de téléfilms, de séries, de films d'animations

MONTANT DE L'AIDE

- 35 % du budget prévisionnel
- Plafond : 3 000 € par minute hors génériques

Aide à l'écriture de scénarios et multimédia

BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques (auteurs, scénaristes) ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion ou celle-ci dans son environnement de l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles :

- Projets de scénarios d'oeuvres à valeur patrimoniale
 Longs métrages de fiction
 Courts-métrages de fiction
 Téléfilms et séries
 Films d'animations
- Documentaires de création

MONTANT DE L'AIDE

- Plafond d'intervention : 3 000 €
- Pour le soutien à l'écriture, l'auteur recevra un forfait unique de 3 000 €

Aide au développement

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production (SA, SAS, SARL, EURL) ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant un ou des auteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion dans l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles :

• sont éligibles les projets d'oeuvres à valeur patrimoniale, unitaires ou séries, pour la télévision, le cinéma et les nouveaux supports de diffusion numériques, entrant dans l'une des catégories suivantes : œuvres de fiction de longue durée • séries de fiction • films d'animation • documentaires de création.

Les projets aidés ne doivent pas être strictement conçus ou réalisés pour le seul marché réunionnais et devront viser une diffusion mondiale.

MONTANT DE L'AIDE

- 50 % des dépenses réalisées localement.
- Plafonds d'intervention :
 - 15 000 € pour les projets d'animation d'une durée supérieure à 10 minutes, les longs métrages de fiction (base 90 minutes) et les séries d'au moins 6 épisodes de 26 minutes
 - 8 000 € pour les autres genres.

MONTANT

3 000 €

dotation forfaitaire
pour le soutien
à l'écriture

MONTANT

50 %
des dépenses
réalisées localement



Aide à la réalisation de courts-métrages

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production (SA, SAS, SARL, EURL) ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant un ou des auteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion dans l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les œuvres à valeur patrimoniale pour le cinéma ou la télévision : les courts métrages de fiction • les séries de courts métrages de fiction

MONTANT DE L'AIDE

- 50 % des dépenses réalisées localement.
- Plafonds d'intervention :
 - 30 000 € pour les courts-métrages entre 30 et 60 minutes

Aide à la production de programmes

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production européennes (SA, SAS, SARL, EURL)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Tout sauf les émissions de flux (émissions de plateau, retransmissions sportives ou événementielles), et les films de commande.

Sont donc éligibles les œuvres à valeur patrimoniale :

Longs métrages de fiction • Téléfilms et séries • Films d'animations • Documentaires de création • Captations • Recréation de spectacles vivants

Magazines culturels

MONTANT DE L'AIDE

- 45 % maximum du budget prévisionnel
- · Plafonds d'intervention :
 - Audiovisuel: de 15 000 à 200 000 € selon la nature et la durée de l'œuvre
 - Cinéma : pas de plafonds montant de l'aide défini selon le projet présenté

jusqu'à
45 %
des dépenses



Les cadres d'intervention et dossiers de demandes d'aides sont disponibles en téléchargement sur le site d'INVEST IN REUNION

www.investinreunion.com

& le site du Conseil régional de La Réunion :

www.regionreunion.com

Vos interlocuteurs à La Réunion

LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Le Conseil régional de La Réunion soutient la filière à travers des aides financières entrant dans le POE mais aussi diverses actions visant au développement de la filière : soutien à la formation professionnelle, développement des infrastructures et notamment du haut débit...

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com

DIGITAL RÉUNION

L'Association Réunionnaise des Technologies de l'Information et de la Communication traite de toute l'actualité du numérique et fédère les acteurs de la filière autour d'actions concrètes.

Pour en savoir + : www.digitalreunion.com

LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION

La Technopole de La Réunion accueille et soutient les activités technologiques et innovantes, notamment dans le domaine du numérique.

@ Pour en savoir + : www.technopole-reunion.com



L'AGROALIMENTAIRE Un territoire d'excellence en zone tropicale

Ces dernières années le secteur de l'Industrie Agroalimentaire (IAA) réunionnais n'a cessé d'évoluer.

Premier secteur industriel de La Réunion, l'IAA a renforcé son savoir-faire notamment par une diversification de la production agricole locale et par un développement croissant des compétences agro-industrielles à travers la performance de l'outil industriel.

Aujourd'hui, la capacité d'innovation du secteur IAA permet d'améliorer constamment ses expertises et l'ouverture de ses filières sur de nouveaux horizons sectoriels et géographiques.







- # 1er poste à l'exportation en valeur, soit 174,2 millions d'euros en 2014
- # Quatre secteurs principaux: sucre, lait, boissons, viandes
- # 117 grandes surfaces à dominante alimentaire avec une densité moyenne de 193 m² pour 1 000 habitants (2012)
- # Taux de valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire à La Réunion : 20 % (entreprises de 20 salariés et plus, hors artisanat commercial) en 2012

Sources : Douanes / Insee - ESANE / SSP / DAAF Réunion

Des entreprises de l'agro-industrie dynamiques

- # 54 entreprises de + 20 salariés
- # 3 250 salariés
- # Chiffre d'affaires HT : 1 019 M€
- # Valeur ajoutée : 208 M€
- # Chiffre d'affaires à l'export : 106 M€
- # Taux d'investissement : 61 %

Sources : Insee - ESANE / SSP / DAAF Réunion en 2012 (entreprises de 20 salariés et plus, hors artisanat commercial)

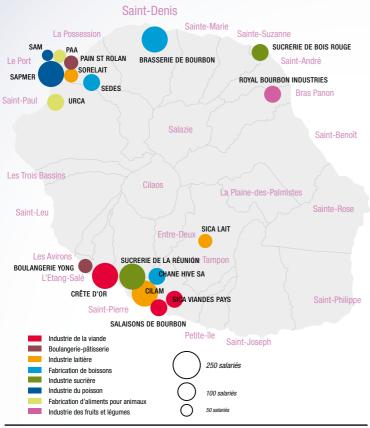


117

grandes surfaces

PRINCIPALES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

(effectifs salariés supérieurs à 50)



Source: INSEE / CLAP 2010 - Réalisation de la carte: SISE / DAAF Réunion

LA RÉUNION, AU COEUR DE L'OCÉAN INDIEN



Une répartition des Industries Agroalimentaires (IAA) très étendue sur le territoire :

Les principales industries agroalimentaires se concentrent sur 3 zones géographiques identifiées :

- # Le Sud, plus diversifié, s'étale de l'Etang-Salé à St-Pierre
- # L'Ouest, très concentré sur le Port, la Possession et St Paul
- # Le Nord-Est, de St Denis à Bras-Panon

QUALIREG, Réseau agroalimentaire de l'océan Indien

Animé à La Réunion par le CIRAD, le réseau technique et scientifique QUALIREG réunit différents organismes de La Réunion, de Madagascar, des Comores, de Maurice et des Seychelles.

Il travaille à l'amélioration de la qualité des productions agricoles et agroalimentaires dans la zone Océan Indien :

- # sécurité des aliments
- # valorisation des produits de qualité
- # intensification des échanges dans la zone
- # émergence de filières de qualité, compétitives, durables et responsables



Un secteur innovant en R&D

- # Le seul pôle de compétitivité de l'Outre-mer français Qualitropic « innovations et ressources naturelles tropicales », un outil unique au service de la compétitivité et de la diversification des filières agricoles
- @ Pour en savoir +: www.qualitropic.com
- **# Un centre de ressources technologique** en agroalimentaire
- # Deux centres de ressources technologiques en aquaculture et en biologie marine
- # Des laboratoires et plateformes techniques dédiés à l'agroalimentaire ou à la valorisation des ressources naturelles
- # Un centre de recherche européen sur la canne à sucre : eRcane
- @ Pour en savoir plus : www.ercane.re



Avec des ressources humaines qualifiées

Le système éducatif réunionnais offre des formations spécialisées de qualité :

- # Bac pro spécialisé en bio-industries de transformation
- # BTS Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries
- # DUT Génie Biologique, option industries agroalimentaires et biologiques
- # Licence professionnelle filières agroalimentaires et biologiques spécialité qualité, hygiène, sécurité et environnement
- # Diplôme d'ingénieur spécialité agroalimentaire

UN TERRITOIRE UNIQUE et des savoir-faire reconnus

L'industrie agroalimentaire dispose d'un fort potentiel pour des productions « de niche » à forte valeur ajoutée, de qualité supérieure.



L'ANANAS VICTORIA

Cet ananas réunionnais de petite taille (Label Rouge), qui se récolte quasiment toute l'année, présente une saveur et des parfums uniques : il est considéré comme l'un des meilleurs ananas au monde.



L'HUILE ESSENTIELLE DE GÉRANIUM BOURBON

Elle présente des propriétés uniques et reconnues à l'international. Elle est notamment utilisée par une société canadienne pour produire un médicament destiné aux diabétiques.



LA VANILLE BOURBON

L'histoire veut qu'un Réunionnais du nom d'Edmond Albius soit à l'origine de la mise au point du procédé de fécondation de la vanille aujourd'hui utilisé partout dans le monde. Son parfum intense est incomparable.



LES PLANTES AROMATIQUES & MÉDICINALES (PAM)

La Réunion compte 835 espèces indigènes de la zone océan Indien, dont 234 sont strictement endémiques de La Réunion. Elle abrite 200 plantes médicinales et de nombreuses plantes aromatiques. La ressource PAM ouvre de nombreux débouchés: médicaments et tisanes, produits cosmétiques, alimentaires, phytosanitaires et vétérinaires, de parfumerie.





LE LITCHI LABEL ROUGE

Beau fruit rouge récolté à bonne maturité, particulièrement charnu et savoureux, à la chair idéalement sucrée et parfumée, il se distingue largement des autres litchis produits au niveau mondial.



LA CRÉATION VARIÉTALE DE CANNE À SUCRE

Il faut 15 ans pour créer une nouvelle variété de canne à sucre. A travers ses différents microclimats, La Réunion a su expérimenter et créer des variétés spécifiquement adaptées aux conditions climatiques des zones de production. Ces cannes « réunionnaises » sont vendues dans les pays sucriers.



LE CAFÉ BOURBON POINTU

Un café unique introduit à La Réunion à la fin du XVIIIe siècle et ayant reçu la rare appellation de "Premium Coffee" par l'association japonaise des cafés spéciaux, destinée aux produits sans défauts et présentant des saveurs typiques marquées.



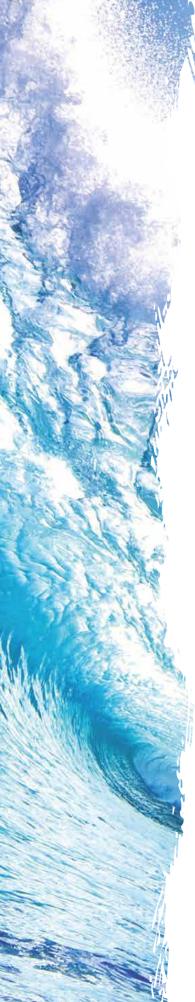
LES SUCRES SPÉCIAUX LES RHUMS ET ALCOOLS

La Réunion dispose d'un savoir-faire reconnu et demandé pour les sucres spéciaux, blonds et roux de cannes spécifiquement raffinés. L'île est également reconnue sur son expertise en matière d'élaboration de Rhums qui présentent différentes gammes existantes maintes fois primées au niveau national et international.



UNE GASTRONOMIE UNIQUE

Une gastronomie hors pair, qui tire ses racines des cultures africaines, asiatiques et européennes, et qui commence à attaquer quelques niches à l'export (Asie, Moyen Orient).

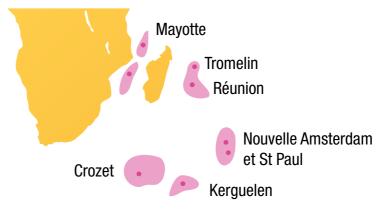


L'île de La Réunion, un océan de ressources

La filière pêche à La Réunion évolue dans un environnement riche en ressources et présente un potentiel de croissance important.

La grande pêche industrielle réunionnaise se déploie vers les eaux subantarctiques de Kerguelen et de Crozet où se pêchent les très prisés légines, langoustes, raies et grenadiers.

Avec une Zone Economique Exclusive (ZEE) qui s'étend sur 2,8 millions de km², la filière pêche réunionnaise est la 2ème source de revenus à l'export, soit 49,7 M€ en 2014. La quasi-totalité de la production est écoulée principalement vers l'Asie, après transformation dans les usines de conditionnement locales ultramodernes.



• Zone Economique Exclusive (ZEE)

Une agriculture biologique locale, en pleine croissance

UNE NICHE À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Le marché bio à La Réunion connaît depuis une dizaine d'années une forte expansion.

Elle se traduit par une augmentation de la surface et du nombre d'exploitations certifiées ou en conversion bio, une production de fruits et légumes bio diversifiée et de qualité, des agriculteurs dynamiques et en nombre croissant ainsi qu'une implication efficiente des acteurs du secteur agribio.

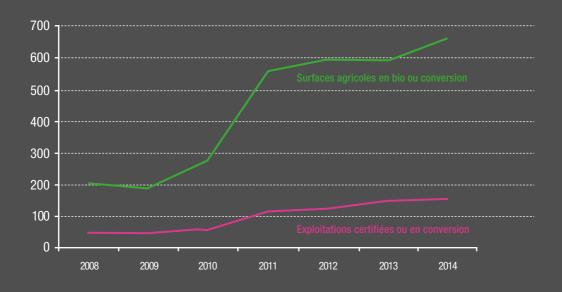
Riche de ses ressources agricoles, l'île de La Réunion jouit d'une réelle capacité à développer et structurer sa filière bio locale.

La production biologique à La Réunion a bénéficié d'une forte évolution du nombre d'exploitations «certifiées» ou en «conversion» depuis 2010 soit 26 % de croissance annuelle moyenne. Elle est également dotée d'une surface totale en mode de production biologique de 659 ha en 2014 soit 24 % de progression annuelle (2010/2014).

Source: Agence Bio / calculs Nexa

SURFACE ET EXPLOITATIONS CERTIFIÉES AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU EN CONVERSION

Source : Agence Bio





LES AIDES RÉGIONALES spécifiques à l'agroalimentaire

L'agroalimentaire fait partie des secteurs prioritaires accompagnés par Le Conseil régional de La Réunion et permet aux entreprises du secteur de bénéficier de dispositifs de soutien à l'investissement attractifs.

Aides aux investissements pour la creation des entreprises*

montant jusqu'à 50% de l'assiette éligible

OBJECTIFS

Réduire le coût du capital afin d'offrir au secteur industrie-artisanat un environnement favorable susceptible de favoriser la création de nouvelles entreprises.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion, ayant moins de 3 ans d'activité.

MONTANT DE L'AIDE

Le programme d'investissement devra au minimum être de 10 000 € (dépenses éligibles HT)

Taux de subvention : de 20 à 50%

Plafond: 1,5 M€

Cf. page 45 - «Focus sur quelques aides régionales à l'innovation»

* Cette aide s'applique à l'ensemble des secteurs de l'industrie et de l'artisanat



Création ou modernisation des unités de production animale*

OBJECTIFS

- # Poursuivre l'effort entrepris depuis 2007 par les filières animales de se doter d'outils de productions animales plus performants et en relation avec les objectifs stratégiques de développement fixés (projet DEFI pour Développement de l'Elevage et des Filières des Interprofessions, conquête de nouveaux marchés, faire face aux importations, augmentation du nombre d'animaux produits localement).
- # Permettre l'adaptation technique et technologique des unités de productions en référence aux modes de production plus efficaces, moins énergivores, respectueux des bonnes pratiques agricoles, agronomiques, sanitaires et environnementales.
- # Accompagner la modernisation ou l'adaptation des unités de production animale existantes, renforçant ainsi la durabilité des exploitations agricoles associées.
- # Mettre en place les unités de traitement et/ou valorisation des effluents d'élevage (au-delà des obligations réglementaires) dans le cadre du développement de la bio économie agricole (valorisation économique des sous-produits et des déchets agricoles) et d'une réduction de l'emprunte environnementale de l'activité agricole insulaire.

BÉNÉFICIAIRES

- # Agriculteur (personne physique ou morale) exerçant une activité agricole.
- # Groupement d'agriculteurs réunis juridiquement et dont l'objet principal réside dans le développement des productions agricoles animales ou végétales. Les groupements d'agriculteurs sont constitués de 100% d'agriculteur

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Travaux, matériaux et équipements neufs de construction, d'aménagement ou d'extension des bâtiments d'élevage et de leurs annexes
- # Travaux de modernisation des bâtiments d'élevage, équipements et de leurs annexes destinées à la production animale
- # Investissements liés à l'amélioration de la conduite de l'élevage
- # Frais généraux directement liés aux dépenses visées et nécessaire à leurs préparations ou leurs réalisations tels que notamment : ingénieries, études de faisabilité et/ou d'impacts économiques et/ou environnementales, études réglementaires, assistance à maîtrise d'œuvre.
- # Investissements immatériels : l'acquisition ou le développement de solutions informatiques (logiciel, progiciel).

MONTANT DE L'AIDE

1. Investissements (hors frais généraux) :

Taux de base : 50%

Majoration (cumulative dans la limite de 70%)

2. Frais généraux :

Taux unique de 75%, plafonné à un montant d'aide global de 5 000 € pour l'ensemble du projet. Les frais généraux ne pourront pas excéder 10% des dépenses éligibles.



^{*}Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet.

**Ce dispositif est combinable avec un financement national complémentaire de défiscalisation et de TVA NPR dans la limite des taux d'aides publiques mentionnés dans le règlement (UE) n°1305/2013.

En cas de différence de taux d'aide entre celui prévu par le règlement 1305/2013 et celui prévu par les règles d'aide d'Etat, c'est le taux le plus faible qui s'applique.

Mécanisation et équipement des exploitations agricoles*

OBJECTIFS

Poursuivre l'effort de modernisation des exploitations agricoles par la mécanisation, l'automatisation des itinéraires de production en favorisant notamment les démarches collectives de type CUMA ainsi que par l'acquisition de technologies nouvelles ou innovantes, ayant prouvées leur efficacité et conformes aux usages agricoles au sein des exploitations.

BÉNÉFICIAIRES

- # Agriculteurs inscrits à titre principal à l'AMEXA et dont le siège d'exploitation est basé à la Réunion.
- # Pour les sociétés agricoles : le capital social devra être détenu à plus de 50 % (ou 100%) et dont le siège d'exploitation est majoritairement basé à la Réunion.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les catégories de matériels, tractés ou autoportés et d'équipements destinées aux opérations suivantes au sein de l'exploitation agricole :

- traction
- transport exclusivement à usage agricole
- travail du sol
- plantation
- récolte
- traitement
- opérations culturales
- manutention
- élevage ou manipulation du bétail ou autre animaux de rente
- automatisation des itinéraires techniques
- # Frais généraux directement liés aux dépenses visées et nécessaire à leurs préparations ou leurs réalisations tels que notamment : ingénieries, études de faisabilité et/ou d'impacts économiques et/ou environnementales, études réglementaires, assistance à maîtrise d'œuvre.
- # Investissements immatériels : l'acquisition ou le développement de solutions informatiques (logiciel, progiciel).

MONTANT DE L'AIDE**

1. Investissements (hors frais généraux) :

Taux de Base de 40%

Majorations (Cumulative dans la limite de 75%)

2. Frais généraux :

Taux unique de 75%, plafonné à un montant d'aide global de 5 000 € pour l'ensemble du projet. Les frais généraux ne pourront pas excéder 10% des dépenses éligibles.



^{*}Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet.

^{**}Ce dispositif est combinable avec un financement national complémentaire de défiscalisation et de TVA NPR dans la limite des taux d'aides publiques mentionnés dans le règlement (UE) n°1305/2013.

En cas de différence de taux d'aide entre celui prévu par le règlement 1305/2013 et celui prévu par les règles d'aide d'Etat, c'est le taux le plus faible qui s'applique.

Outils agro-industriels*

OBJECTIFS

Cette mesure vise à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles locaux (produits de l'annexe I du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne), en soutenant les investissements à réaliser dans les entreprises agro-alimentaires, afin :

De préserver et encourager la création d'emplois et d'accroître le niveau global de leurs résultats tant en matière d'efficacité technique, de compétitivité commerciale et de valeur ajoutée.

De stimuler l'innovation par la mise en œuvre de nouveaux débouchés commerciaux aux profits de la qualité des produits.

De promouvoir la maîtrise des ressources et le recours aux énergies renouvelables.

De soutenir des process et itinéraires techniques qui devront respecter les normes communautaires en matière de prévention des pollutions industrielles, d'environnement et d'hygiène (et de bien-être des animaux),

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les entreprises du secteur agro-alimentaire, y compris les grandes entreprises, assurant la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles relevant de l'annexe l du traité de l'Union à exclusion des produits de la pêche sont éligibles à l'exception des associations.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Coût liés à la réalisation du projet, notamment :

construction, acquisition ou modernisation de biens immeubles

achat ou location-vente de matériel et d'équipements neufs ou d'occasion (selon les termes de l'article 13, règlement UE n°807/2014) et les conditions du décret inter fonds d'éligibilité des dépenses)

frais généraux liés à l'investissement, notamment les honoraires d'architectes et rémunérations d'ingénieurs et de consultants, les dépenses liées au conseil en matière de durabilité environnementale et économique, y compris les coûts liés aux études de faisabilité.



MONTANT DE L'AIDE**

Taux d'aide publique

#35 % pour les projets relevant d'entreprises sucrières

20 % à 50 % pour les autres projets.

Investissement pour la modernisation des navires

OBJECTIFS

L'aide à la modernisation des navires, vise à maintenir de manière durable la flotte de pêche réunionnaise, à accroître la sécurité et l'hygiène à bord des navires, à augmenter la sélectivité de la pêche, à favoriser les économies d'énergie ainsi qu'à réduire les déchets ou les rejets en mer. Ceci constitue un vivier d'emplois et un facteur de cohésion sociale.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Le remplacement d'un moteur conformément aux dispositions réglementaires d'encadrement de la flottille • L'acquisition de matériels de sécurité rendus obligatoires à bord des navires après le 1er janvier 2007 • L'acquisition de matériels électroniques d'aides à la navigation et à la pêche • L'installation d'engins de pêche sélectifs visant à éviter les prises accessoires indésirables • Les investissements permettant la conservation à bord des captures dont le rejet n'est plus autorisé • Les équipements concourant à une meilleure adaptation de la consommation énergétique

BÉNÉFICIAIRES

Personne «morale ou physique», propriétaire ou affréteur d'un navire immatriculé à La Réunion et exerçant la pêche maritime à titre professionnel

MONTANT

Pour le navire inférieur ou égal de 12 mètres : 50 % des dépenses éligibles # Pour les navires de plus de 12 mètres : 40 % des dépenses éligibles Les plafonds dépendent de la taille du navire et du tonnage des marchandises

CONDITIONS

Conserver les investissements et leur destination pendant au moins cinq ans à compter de la date de la décision de l'aide publique • Réaliser les investissements de modernisation dans un délai maximum d'un an • Fournir la comptabilité du navire ou de l'armement au moment du solde de la subvention • Le navire concerné par l'aide à la modernisation devra être actif à la capacité de flotte de La Réunion et sera âgé de 5 ans ou plus et de moins de 30 ans inclus lors du dépôt de la demande de subvention.

* Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet
**Pour cette catégorie de projets, ce taux pourra être majoré de 20 % supplémentaires (dans la limite des taux maximum autorisés) pour les bénéficiaires qui pourront démontrer lors du dépôt du dossier, qu'aucun montage juridique ne leur permet de bénéficier des dispositifs dits de « défiscalisation » (bénéfice d'une réduction
du taux d'imposition sur le revenu ou d'une réduction de la base d'imposition correspondant à des investissements productifs neufs réalisés par des entreprises
installées dans à La Réunion), notifiés par la France.

Pour les projets ne relevant pas de l'article 42 du TFUE dont le financement est soumis aux règles d'aide d'Etat, sera utilisé :

• un régime d'aides exempté de notification au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, ou au titre du règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014,

• ou un régime notifié en vertu de l'article 108, paragraphe 3 du Traité,

• ou le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Ce dispositif est combinable avec un financement national complémentaire de défiscalisation et de TVA NPR dans la limite des taux d'aides publiques mentionnés dans le règlement (UE) n°1305/2013.

En cas de différence de taux d'aide entre celui prévu par le règlement 1305/2013 et celui prévu par les règles d'aide d'Etat, c'est le taux le plus faible qui s'applique.

Investissements productifs aguacoles

50%

OBJECTIFS

Le soutien des investissements productifs en aquaculture marine et continentale vise à : # Accroître la part de la production aquacole commercialisée sur le marché local et à l'exportation ainsi qu'à diversifier les produits, # Conforter l'appareil de production existant pour améliorer la compétitivité des entreprises.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

La construction, l'extension et la modernisation des entreprises de production aquacole • L'acquisition et la modernisation des moyens de production, dont notamment de transport en mer, de commercialisation • L'aménagement ou l'amélioration de la circulation hydraulique à l'intérieur des entreprises aquacoles • Le respect de la réglementation sanitaire et environnementale des exploitations d'élevages.

Est éligible tout matériel et/ou construction utile à la production et à l'exploitation des entreprises d'aquaculture

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise privée, structure collective d'aquaculture, pêcheur en situation de diversification aquacole...

MONTANT

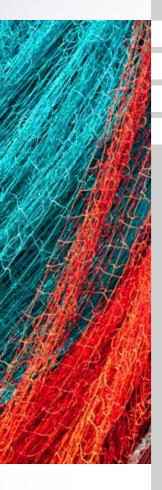
Taux de 50 % de l'assiette éligible

CONDITIONS

Tenir un inventaire du matériel subventionné • Conserver les investissements et leur destination pendant au moins 5 ans à compter de la date de la décision de l'aide publique • Fournir sur 5 ans les données de production en volume et en valeur ainsi que les comptes de l'entreprise au service instructeur







Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

de **30**

OBJECTIFS

Les aides aux investissements et aux achats de matériels et d'équipements, dans les activités de transformation et de conditionnement des produits, ont pour objectif de contribuer à la structuration du marché des produits réunionnais de la pêche et de l'aquaculture pour garantir leur écoulement

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Matériel de manipulation des produits • matériel de réfrigération • matériel informatique lié directement à l'activité de production • investissements permettant le rapatriement vers les structures collectives de stockage et de vente des produits débarqués dans les points de débarquement dépourvus de structures collectives de vente • matériel de traitement des produits • investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail et à l'adaptation des entreprises • la nécessité de protéger l'environnement • investissements visant à améliorer la valorisation des produits • investissements nécessaires à la garantie de la sécurité alimentaire • traitement des déchets, etc.

BÉNÉFICIAIRES

Structures privées individuelles ou collectives, exerçant l'activité de premier achat des produits de la pêche et de l'aquaculture

Les investissements rendus éligibles et subventionnés devront être utilisés par des produits issus exclusivement de la production des navires réunionnais et/ou de l'aquaculture locale

CONDITIONS

Tenir un inventaire du matériel subventionné • Conserver les investissements et leur destination pendant au moins 5 ans à compter de la date de la décision de l'aide publique • Accroître le chiffre d'affaires de 5 % minimum entre deux opérations d'investissements avec aides publiques sur la période 2007-2013 • Fournir sur 5 ans les comptes de l'entreprise au service instructeur

Vos interlocuteurs à La Réunion

LE CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

Investir dans l'agroalimentaire à La Réunion, c'est profiter du soutien renforcé offert par le Conseil régional de La Réunion à ce secteur prioritaire à travers la mise en place de dispositifs d'aides spécifiques notamment pour la diversification de la production agricole, la création ou le développement de produits de découvertes touristiques et pédagogiques, l'évolution de l'outil agro-industriel, etc.

REGION REUNION

www.regionreunion.com

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉUNION

Elle a pour missions générales d'animer et développer les territoires ruraux de La Réunion, afin de développer le potentiel agricole du territoire, grâce à l'élaboration et le suivi de plans et schémas directeurs de Développement Agricole

@ Pour en savoir + : www.reunion.chambagri.fr

ARIPA

L'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture assure la promotion et le développement de la filière et de ses différents cœurs de métiers.



GRICUI TURES

@ Pour en savoir + : www.aripa.re

DAAF RÉUNION

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion concentre en une même organisation l'ensemble des missions du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Elle assure le développement de la production locale et contribue à une agriculture durable, via des politiques alimentaires dynamiques.

Pour en savoir + : www.daaf974.agriculture.gouv.fr

ADIR

Association pour le Développement Industriel de La Réunion, l'ADIR assure la promotion des industries locales, existantes et en création, de leurs produits et des hommes qui y travaillent. Elle a également pour rôle l'engagement de moyens d'études et de recherches sur le développement industriel, ainsi que l'accompagnement technique au service de la performance globale.

Pour en savoir + : www.adir.info

QUALITROPIC

Son rôle est de soutenir les projets de R&D visant à mettre au point des produits et process respectueux de l'environnement à partir des ressources naturelles tropicales dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de la santé.

@ Pour en savoir + : www.qualitropic.fr







ENERGIES RENOUVELABLES & ENVIRONNEMENT une île naturellement renouvelable

La Réunion bénéficie d'atouts privilégiés (soleil, mer, houle, vents, ...), offrant ainsi un territoire d'opportunités et de compétences pour le développement des énergies renouvelables, et un contexte favorable à la création de projets environnementaux innovants.





LES ENERGIES RENOUVELABLES



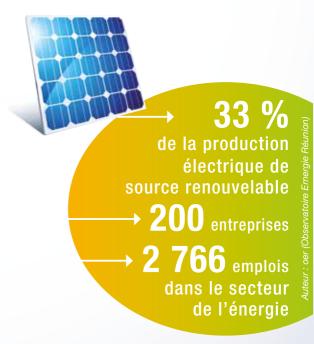
La Réunion, laboratoire des solutions d'avenir

La Réunion présente des atouts considérables dans les domaines des énergies renouvelables (ENR) et de la biodiversité.

De par sa taille, son relief et son histoire, l'île de La Réunion se révèle être un véritable laboratoire d'expérimentations pour les technologies et procédés énergétiques.

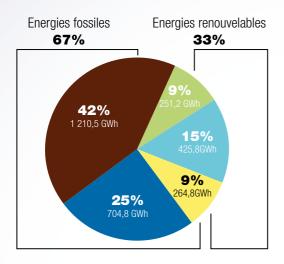
Un ensoleillement important, une exposition idéale au vent ainsi qu'un potentiel intéressant pour les énergies marines ont permis le développement de nombreux projets.

Les projets novateurs lancés aujourd'hui à La Réunion pourront se développer demain à plus grande échelle sur la planète.



PRODUCTION ÉLECTRIQUE TOTALE

par type d'énergie en 2014

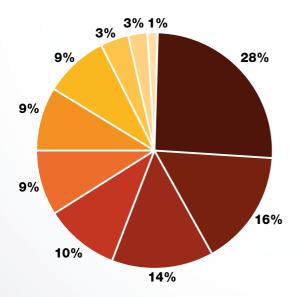


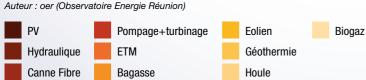
Sources : ALBIOMA BR / ALBIOMA GOL / EDF - Auteur : oer



MIX ÉNERGÉTIQUE 2030

- scénario STARTER -





La production électrique à La Réunion

PRODUCTION ELECTRIQUE

2 857,2
GWh

Soit 245.7 ktep

Les ENR, l'ambition du territoire

Fort des atouts naturels de l'île, le Conseil régional de La Réunion s'est engagé depuis 2002 dans la mise en œuvre d'une politique volontaire en matière de développement durable dans le cadre du PRERURE, Plan Régional des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie.

L'objectif phare est d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030. Cette volonté s'est traduite par la mise en place en 2009 du projet STARTER ou Stratégie d'Autosuffisance énergétique pour la Relance et la Transition de l'Economie Réunionnaise.

Ce programme stratégique étudie les possibilités de mise en œuvre d'un mix énergétique totalement libéré de l'emprise fossile à l'horizon 2030 par l'exploitation des différentes sources d'énergies renouvelables.

Investir dans les énergies renouvelables à La Réunion, c'est investir durablement vert et de manière parfaitement fiable.

UNE ÎLE d'opportunités et de compétences

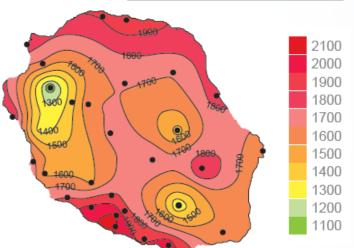
Riche de ses ressources naturelles, La Réunion est devenue un territoire d'excellence pour le développement des Energies Renouvelables (ENR) et de la maîtrise de l'énergie.

L'Energie solaire

Le développement de l'énergie solaire grâce à un excellent ensoleillement

La Réunion bénéficie d'un rayonnement 30 % plus important qu'en métropole et pouvant atteindre jusqu'à 1 900 kWh/m². La durée d'ensoleillement moyenne est de 1 350 h/an, avec des pics de plus de 2 000 h/an.

Cumul moyen annuel du rayonnement global à l'horizontal en kWh/m²







les réseaux intelligents ou « Smartgrids ».

Les Energies des mers

Un potentiel pour le développement de nombreuses technologies

L'exposition de La Réunion aux houles d'alizés australes, la structure des fonds marins, les propriétés des courants, le relief de l'île et ses nombreux cours d'eau lui destinent un avenir prometteur pour le développement des énergies des mers.





spécifiques au secteur ENR

Les ENR font partie des secteurs prioritaires accompagnés par le Conseil régional de La Réunion. Les entreprises de la filière bénéficient, dans le cadre de la mesure « Fourniture d'énergie respectueuse de l'environnement », de dispositifs de soutien à l'investissement attractifs.

OBJECTIFS

L'objectif poursuivi par les politiques publiques est de diminuer la dépendance énergétique de l'île en agissant sur tous les leviers susceptibles d'y concourir. Ces efforts concernent non seulement la mise en œuvre de technologies existantes mais aussi la recherche et le développement de technologies et ressources nouvelles.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Les dépenses d'acquisition, de pose et de mise en service d'installations notamment solaires thermiques, photovoltaïques, hydroélectriques, géothermiques, houlomotrices ou éoliennes
- # Les opérations d'utilisation rationnelle de l'énergie (industrie, bâtiment et transport)
- # Les actions de MDE (Maîtrise de la Demande en Energie) sont particulièrement concernées (industrie et bâtiment), les maîtres d'ouvrages concernés étant privés ou du secteur public
- # Les études préalables (aides à la décision et en particulier les aides de faisabilité), ainsi que les études prospectives (études de marché, ...)

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de tous statuts • Entreprises publiques, collectivités territoriales. sociétés d'économie mixte • Associations intervenant dans le secteur de l'énergie • Copropriétés localisées à La Réunion

MONTANT DES AIDES ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

PROMOUVOIR LES PROJETS DE VALORISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES - BIOMASSE ET BIOGAZ

NATURE DE L'ACTION	TYPES DE DÉPENSES	TAUX DE L'AIDE
Équipements de combustion, de gazéification, de méthanisation de la biomasse ainsi que les dispositifs thermodynamiques réversibles (cycle ORC)	Acquisition de matériel, installation, génie civil, raccordement au réseau	Pour Petites Entreprises: 80 % des coûts admissibles Pour Moyennes Entreprises: 70 % des coûts admissibles Pour Grandes Entreprises: 60 % des coûts admissibles Pour les entités publiques: 80 % des coûts admissibles Plafond de subvention FEDER par projet: 3 M€
Équipements de valorisation d'énergie thermique fatale, notamment pour la production de froid y compris des équipements de climatisation solaire (production de froid à partir de fluide thermique produit par des capteurs solaires)	Acquisition de matériel, installation	Pour Petites Entreprises : 80 % des coûts admissibles Pour Moyennes Entreprises: 70 % des coûts admissibles Pour Grandes Entreprises: 60 % des coûts admissibles Pour les entités publiques : 80 % des coûts admissibles Pour la climatisation solaire, l'assiette éligible est plafonnée à 4 000 €/kW froid et les subventions au titre de l'action sont plafonnées à 50 000 € par site équipé

PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE A PARTIR D'ENERGIE SOLAIRE

NATURE DE L'ACTION	TYPES DE DÉPENSES	TAUX DE L'AIDE
Réalisation d'installations solaires de production d'eau chaude sanitaire dans les logements locatifs sociaux existants	Surcoût de l'installation solaire par rapport à une solution électrique équivalente	Pour les Petites entreprises : 80 % Pour les Moyennes entreprises : 70 % Pour les Grandes Entreprises: 60 % Plafond de l'assiette éligible : 4000€ / logement
Recours à l'énergie solaire pour la production d'eau chaude dans le tertiaire public		80 %
Réalisation d'installations solaires individuelles chez des personnes en situation de difficulté économique	Installation et pose du CES	Plafond de subvention (FEDER + REGION) de 2000 € par CES



L'ENVIRONNEMENT

La Réunion est une île moderne et volontaire en matière environnementale. Le renforcement des lois européennes, la croissance rapide de la population et de l'économie réunionnaise ont favorisé le développement de ce marché stratégique.



- # Un des 10 « hotspots » de la biodiversité marine
- # Un parc national qui couvre 42 % de la surface du territoire, soit 105 509 ha
- # 11 réserves biologiques
- # Un important gisement de déchets à valoriser : 547 100 tonnes de déchets ménagers et assimilés (soit 666,3 kg/hab) et 1 261 490 tonnes de déchets d'activités économiques en 2011. Près de 4 millions de tonnes de déchets du BTP*
- # + de 2 300 emplois salariés dans la production, la distribution d'eau,
 l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution; dont
 1 600 uniquement dans la collecte et le traitement des déchets**

Un des 34
HOTSPOTS de la biodiversité mondiale 35 km²
de réserves naturelles

*source : Conseil départemental ** source : ACCOSS 2014

Un territoire d'opportunités

Dans le domaine de l'environnement, La Réunion, véritable pôle d'excellence environnemental, présente de vastes champs d'opportunités pour la recherche et l'innovation.

Pôle d'excellence environnemental

UNE ÎLE EXEMPLAIRE

en matière de développement durable

UN LIEU
D'ACCUEIL
DE LA RECHERCHE

Véhicules Hors d'Usage. **source : Douanes. **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

en énergie, environnement et biotechnologies

UN
TERRITOIRE
D'INVESTISSEMENTS

pour les projets innovants verts

Réduction, valorisation, recyclage des déchets

Un important gisement de déchets à valoriser, de nombreuses opportunités en termes de renforcement des filières existantes (bois, métal, papier carton, plastique, pneus, déchets médicaux, VHU*, cartouches d'encre...) et de développement des filières inexploitées (huiles alimentaires usagées...).

La Réunion, soumise à la Convention de Bâle, doit exporter les déchets dangereux non valorisés localement vers l'Union européenne. En raison des 100 000 tonnes de déchets exportées en 2014, représentant 21 millions d'euros, la création de filières de valorisation locales est fortement encouragée.

Le principe de responsabilité élargie du producteur qui s'applique à La Réunion offre des opportunités pour la mise en place de filières locales de recyclage : batteries, pneumatiques, piles et accumulateurs, DEEE*** ménagers et lampes.

Gestion et mise en œuvre de transports « propres »

Gestion de l'eau, de la qualité de l'air, des écosystèmes

Un potentiel énorme avec la possibilité d'expérimenter des solutions innovantes (micro stations d'épurations, phyto épuration, assainissement biologique, ...), grâce notamment à d'importantes ressources et à des besoins grandissants.

Agriculture durable

La Réunion occupe actuellement le 4ème rang français en matière d'agriculture raisonnée, soit 155 exploitations. Elle compte également 31 exploitations certifiées « Agriculture Biologique ».

Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

Ecoconstruction durable

La Réunion dispose d'une forte expertise en milieu tropical, très demandée dans les pays de la zone de l'océan Indien et les pays tropicaux.



et expertises fortes

Grâce à son développement technologique, ses infrastructures de pointe, son haut niveau de recherche, sa main d'œuvre formée et de qualité, La Réunion possède de fortes expertises dans le domaine de l'environnement.

DES FORMATIONS SPÉCIALISÉES dispensées par des structures de haut niveau

La Réunion dispose d'une main d'œuvre formée par des structures de haut niveau dispensant des formations spécialisées allant jusqu'au grade de master.

Ces formations, proposées par l'Université de La Réunion, l'ESIROI (Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien), l'IUT, ainsi que certains lycées préparent à des métiers de : responsable, ingénieur, chef de projet, technicien spécialisé, chargé de mission, architecte, conseiller...

Exemples de formations dispensées à La Réunion

- # DUT Génie biologique option génie de l'environnement
- # Licence professionnelle Agriculture et développement durable en milieu tropical insulaire
- # Master Biodiversité et EcoSystèmes Tropicaux
- # Diplôme d'ingénieur en Construction Durable et Environnement

UN TERRITOIRE À LA POINTE DE LA RECHERCHE

La Réunion dispose d'une forte capacité de recherche dans le domaine de l'environnement grâce à :

UNE PRÉSENCE MARQUÉE DES PRINCIPAUX ORGANISMES DE RECHERCHE FRANÇAIS :

IRD (Institut de Recherche pour le Développement), BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement)

DES CENTRES DE RESSOURCES LOCAUX FIABLES ET ÉQUIPÉS :

CIRBAT (Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical de La Réunion)

- @ Pour en savoir + : www.cirbat.re
- # CRITT RÉUNION CENTRE RÉGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
- Il dispose d'un pôle Qualité Sécurité Environnement et Métrologie
- @ Pour en savoir + : www.critt.re

LES DISPOSITIFS D'AIDES spécifiques à l'environnement

L'environnement fait partie des secteurs prioritaires accompagnés par le Conseil régional de La Réunion. Les entreprises de la filière bénéficient dans ce cadre, de dispositifs de soutien à l'investissement attractifs.

Aide aux entreprises pour la gestion des déchets

OBJECTIFS

Cette mesure vise à permettre aux entreprises locales d'atteindre spécifiquement des objectifs environnementaux :

- la réduction des pollutions ou des nuisances (création de filières)
- l'adaptation des méthodes ou moyens de production en vue de protéger l'environnement
- la mise en œuvre du Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional d'Elimination des Déchets **Autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA)**

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Etudes de faisabilité, de programmation, de suivi et d'évaluation
- # Etudes de définition et d'organisation de filières, de valorisation ou d'élimination
- # Equipements et outils de gestion permettant de satisfaire aux objectifs du PREDIS-PREDAMA
- # Actions de communication, de sensibilisation et de formation visant à responsabiliser les entreprises

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise inscrite aux registres légaux de La Réunion (Répertoire des Métiers, Registre du Commerce et des Services), ayant son siège social à La Réunion

MONTANT DE L'AIDE

- # Réduction à la source : PME-TPE : 60 % // Grandes entreprises : 50 %
- # Valorisation: 50 %
- # Traitement local: 40 %
- # Exportation ou stabilisation: 30 %

Un bonus de 10 points est accordé pour les projets répondant aux besoins d'une création de filière

Plafond de subvention publique : 1 000 000 € / projet

D'AUTRES AIDES RELATIVES AU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES :

L'Office de l'eau propose un éventail d'aides financières pour des opérations relatives à l'amélioration de l'assainissement industriel, la sensibilisation du public aux questions liées à l'eau, ou encore la réalisation des économies d'eau dans le secteur agricole

@ Pour en savoir + : www.eaureunion.fr

L'ADEME propose des aides financières relatives au secteur environnement : aide à la décision (diagnostics, études...), transports propres, investissement en équipements pour le traitement ou la réduction des déchets, réduction des émissions en CO²

Pour en savoir + : www.ademe.fr



Vos interlocuteurs à La Réunion



LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

La Région Réunion a pour ambition d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2025-2030. Pour cela, elle dispose de plusieurs programmes d'actions et met en place de nombreux dispositifs en matière de maîtrise de la demande en energie et de développement des énergies nouvelles. La Région mobilise ainsi plus de 20 millions d'euros en 2012.

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com



TÉMERGIE

Technologie des Energies Maîtrisées, Energies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Energie

Cluster réunionnais de l'énergie qui regroupe une quarantaine de professionnels investis dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise et du stockage de l'énergie.

@ Pour en savoir + : www.temergie.com



QUALITROPIC

Son rôle est de soutenir les projets de R&D visant à mettre au point des produits et process respectueux de l'environnement à partir des ressources naturelles tropicales dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de la santé.

@ Pour en savoir + : www.qualitropic.fr



L'ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

En tant qu'établissement public national, l'ADEME est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Elle propose aux entreprises un accompagnement technique et financier.

@ Pour en savoir + : www.ademe.fr



ENERGIES REUNION SPL

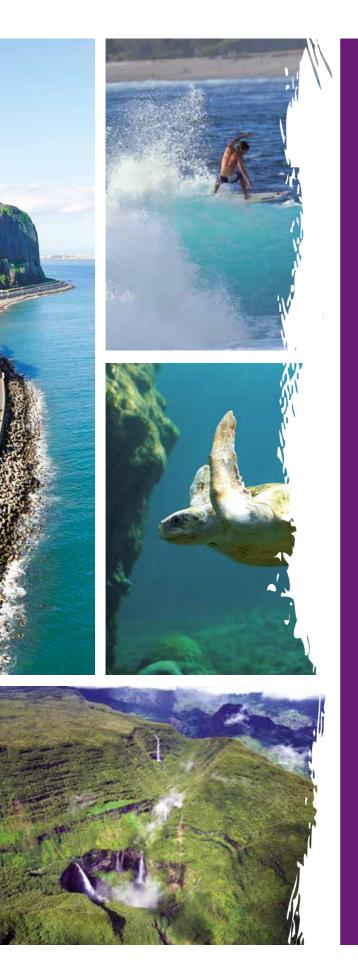
La SPL énergies réunion est chargée de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable de La Réunion, notamment auprès des particuliers et des collectivités locales.

@ Pour en savoir + : www.energies-reunion.com









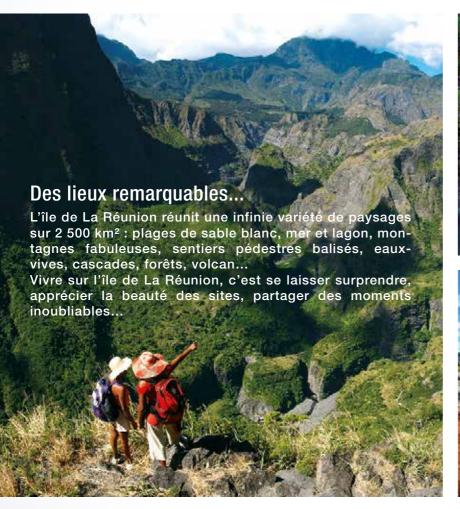
BIEN VIVRE à La Réunion





Choisir La Réunion...

C'est profiter tout au long de l'année d'un cadre de vie exceptionnel, au sein d'un joyau du patrimoine mondial de l'UNESCO







Un climat agréable et ensoleillé toute l'année

La Réunion ne connaît que deux saisons (inversées par rapport à l'Europe) :

- L'hiver austral, sec et doux, de mai à octobre
- L'été austral, humide et chaud, de novembre à avril









Alliant un environnement des affaires privilégié et un cadre de vie idyllique,

La Réunion est une destination unique!



NEXA, accélérateur de projets d'avenir



VISION

En tant qu'accélérateur de projets de La Réunion, NEXA a pour rôle d'accompagner le développement économique du territoire et d'en accroître l'attractivité.

MISSIONS

Les missions de NEXA s'orientent vers :

- # La structuration de filières fortes pour plus de compétitivité,
- # Le développement du potentiel d'innovation des entreprises,
- # Le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité,
- # Le renforcement de l'information économique et de la connaissance du territoire,
- # La contribution à l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies territoriales.

L'action de NEXA vise à renforcer la compétitivité et la durabilité de l'économie réunionnaise dans les domaines piliers de la stratégie régionale :









DES MÉTIERS INTERCONNECTÉS

Pour assurer ses missions, NEXA s'appuie sur des métiers interconnectés et centrés sur la prospective, l'animation de réseaux, la veille, l'ingénierie de projets, la mise en œuvre d'actions de promotion et la contribution à la structuration de nouvelles filières.







Aéroport de La Réunion Roland Garros

Tél: (+262) 262 48 80 00 Mail: contact@reunion.aeroport.fr www.reunion.aeroport.fr

Aéroport de Pierrefonds

Tél: (+262) 262 96 80 00 Mail: info@pierrefonds.aeroport.fr www.pierrefonds.aeroport.fr

Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne (AGILE)

Mail: celleurope@agile-reunion.org www.reunioneurope.org

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Tél: (+262) 262 71 11 30 Mail: ademe.reunion@ademe.fr www2.ademe.fr

Agence Film Réunion (AFR)

Tél: (+262) 262 92 29 18 Mail: courrier@agencefilmreunion.com www.agencefilmreunion.com

Agence Française de Développement (AFD)

Tél: (+262) 262 90 00 90 Mail: afdsaintdenis@afd.fr www.reunion.afd.fr

APLAMEDOM

Tél: (+ 262) 262 93 88 18 Mail: contact@aplamedom.org www.aplamedom.org/

ARIPA - Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture

Tél: (+ 262) 262 42 23 75

Assurance Maladie des EXploitants Agricoles (AMEXA)

Tél: 0 811 300 974 www.cgssmsa974.fr

Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)

Tél : 01 55 35 25 50 www.anrt.asso.fr



Banque de la Réunion (BR)

Tél: (+262) 262 40 01 23 www.banquedelareunion.fr

Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI)

Tél: (+262) 262 40 55 55 www.bfcoi.com

Banque Postale

Tél: (+262) 262 479 479 www.labanquepostale.fr

BNP Paribas Réunion

N° à tarif spécial : 0 820 84 08 30 N° à tarif spécial : 0 810 252 252 www.reunion.bnpparibas.net

BRED BP / BRED Cofilease

N° à tarif spécial : 0 820 33 64 91 www.bred.fr

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Tél: (+262) 262 21 22 14

www.bram.fr



CAFINEO - société de financement

Tél : (+262) 262 92 13 13 www.commerce.cafineo.fr

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)

Tél: 0 821 010 043 www.caisse-epargne.fr

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Tél: (+262) 262 90 03 00 Mail: dr.reunion@caissedesdepots.fr www.valoffre.caissedesdepots.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion

Tél : (+262) 262 40 81 81 www.ca-reunion.fr

Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel (CRCMM)

d'Outre-mer Tél: (+262) 262 42 12 25

www.creditmaritime-outremer.com

CASDEN Banque Populaire

Tél: (+262) 262 21 08 40 www.casden.fr

CENTHOR-CCI Réunion

Tél: (+262) 262 22 85 00 www.cciformation.re

Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

• Direction

Tél: (+262) 262 52 80 00

• Centre de Recherche et de Veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien (CRVOI)

Tél: (+262) 262 93 88 05

• Laboratoire agroalimentaire du Cirad
Tél: (+262) 262 92 24 47

• Plate-forme de Protection des Plantes

(3P) Tél: (+262) 262 49 92 00

Mail: bernard.reynaud@cirad.fr www.umr-pvbmt.cirad.fr

Centre de Formation Métiers Automobile et Transports (CFAT)

Tél: (+262) 262 70 08 60

www.cirbat.re

Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical (CIRBAT)

Tél: (+262) 262 58 87 90 Mail: jerome.vuillemin@cm-reunion.fr

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) Unité Mixte de Recherche (UMR)

Tél: (+262) 262 48 33 66 Mail: contact@univ-reunion.fr www.univ-reunion.fr

Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT)

Tél: (+262) 262 92 24 00 Mail: critt@reunion.cci.fr www.critt.re

Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre de La Réunion (CTICS)

Tél : (+262) 262 30 33 44 www.ctics.fr

CGPME

Tél: (+ 262) 262 96 43 16 Mail: contact@cgpme-reunion.com cgpme-reunion.com

Chambre d'Agriculture de La Réunion

Tél : (+262) 262 94 25 94 www.reunion.chambagri.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR)

Tél: (+262) 262 94 20 00 Mail: sg.dir@reunion.cci.fr www.reunion.cci.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion

de l'Artisanat de La Réunion Tél: (+262) 262 90 81 92 Mail: cdm@cm-reunion.fr www.artisanat974.re

Club du Tourisme

Tél: (+262) 262 58 30 47 www.clubtourisme.re

Cluster Green - Groupement Régional des Entreprises Engagées pour l'Environnement

Contact : Christiane ALBERT - SICR www.sicr.re

Compagnie Financière de Bourbon (CFB)

Tél : (+262) 262 71 13 71

Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)

Tél: 01 71 89 99 99 www.c-g-a.fr

Conseil général de La Réunion

Tél : (+262) 262 90 30 30 www.cg974.fr

Conseil régional de La Réunion

Tél: (+262) 262 48 70 00 Mail: region.reunion@cr-reunion.fr www.regionreunion.com

Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de La Réunion

Tél: (+262) 262 42 28 37

Mail: info@cnam.re

Crédit Moderne Océan Indien (CMOI)

Tél: (+262) 262 92 04 04 Mail: igp974@creditmoderne.re www.credit-moderne.com

Cyclotron Réunion Océan Indien (CYROI)

Tél: (+262) 262 53 88 10 Mail: c.meriau@cyroi.fr www.cyroi.fr



DAAF - Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion

Tél: (+262) 262 938 800 Mail: daaf974@agriculture.gouv.fr www.daf974.agriculture.gouv.fr

LE DEPARTEMENT DE LA REUNION

Tél: (+ 262) 262 90 30 30 www.facebook.com/CGREUNION www.cg974.fr

DEAL – Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Tél : (+ 262) 262 40 26 26

Tél : (+ 262) 262 40 26 26 deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

DIECCTE - Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de La Réunion

Tél : (+262) 262 90 21 41 www.reunion.dieccte.gouv.fr

DIGITAL REUNION

Tél : (+ 262) 262 92 24 50 Mail : mail@artic-asso.org www.digitalreunion.com



Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM)

Tél: (+262) 2622 42 00 61 Mail: eamr@wanadoo.fr www.ecolemaritime.fr

Ecole d'Architecture du Port

Tél: (+262) 262 45 71 70
Mail: ecole.d-architecture@wanadoo.fr
www.montpellier.archi.fr/reunion

École de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGC)

Tél: (+262) 262 48 35 12 www.egc-reunion.re

École d'ingénieurs en informatique (SUPINFO)

Tél: (+262) 262 28 79 01 Mail: reunion@supinfo.com www.reunion.supinfo.com

École du BTP, du Centre d'Études Supérieures Industrielles (EI-CESI)

Tél: (+262) 262 70 08 65 Mail: eibtp@reunion.cci.fr www.eibtp.re

École Supérieure d'Art de La Réunion (ESA)

Tél: (+262) 262 43 08 01 Mail: contact@esareunion.com www.esareunion.fr

Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI)

Tél: (+262) 262 48 33 44 Mail: secretariat-esiroi@univ-reunion.fr esiroi.univ-reunion.fr

École Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) Mail: contact@univ-reunion.fr www.espe-reunion.fr

Énergies Réunion SPL société publique locale Tél: (+262) 262 257 257 Mail: arer@arer.org

www.arer.org

eRcane - groupement d'intérêt économique Tél: (+262) 262 28 21 29 Mail: siegmund@ercane.re www.ercane.re

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)

Mail: reunion.webmaster@educagri.fr www.reunion.educagri.fr

Fédération Réunionnaise de Tourisme (FRT)

Tél: 0810 160 000 Mail: contact@reunion.fr www.reunion.fr

Fortis Commercial Finance (FCF) Océan Indien - société de financement Tél: (+262) 262 92 25 55

Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR) Tél: (+262) 262 42 90 00

www.reunion.port.fr

Tél: (+262) 262 90 71 00 www.iedom.fr/la-reunion

lle de La Réunion Tourisme (IRT)

Tél: 0810 160 000 Mail: contact@reunion.fr www.reunion.fr

lles Vanille Tél: 0810 160 000 www.ilesvanille.com

InfoCom Réunion - formation et enseignement Tél: (+262) 262 48 33 66 Mail: contact@univ-reunion.fr

www.infocom-reunion.fr

Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Tél: (+262) 262 21 16 26

Mail: iae@univ-reunion.fr www.iae-reunion.fr

Institut de l'image de L'Océan Indien (ILOI)

Tél : (+262) 262 430 881 Mail : info@iloi.fr www.iloi.fr

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Tél : (+262) 262 42 03 40 Mail: delegation.reunion@ifremer.fr www.ifremer.fr/lareunion

Institut Confucius

Tél : (+262) 262 48 33 66 Mail : contact@univ-reunion.fr www.univ-reunion.fr

Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) Tél: (+262) 262 27 52 92 www.ipgp.fr

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) Tél : (+262) 262 35 90 00 www.chr-reunion.fr

Institut Universitaire de Technologie (IUT) www.iut-lareunion.fr

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Tél : (+262) 262 29 93 41 Mail: coreus@ird.fr www.coreus.ird.fr

Laboratoire d'Énergétique, d'Électronique et des Procédés (LE2P)

Tél: (+262) 262 93 81 60 Mail: doyensc@univ-reunion.fr www.sciences.univ-reunion.fr

Laboratoire de Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Énergie et l'environnemeNT (PIMENT) Tél : (+262) 262 57 92 45 www.piment.univ-reunion.fr

Laboratoire d'Informatique et de Mathématique (LIM)

Tél : (+262) 262 48 33 95 www.lim.univ-reunion.fr

Tél : (+ 262) 262 20 01 30 Mail : emmanuelle.sardain@medef-reunion.com www.medef-reunion.com

Météo-France Tél: (+262) 262 92 11 00

www.meteo-reunion.com

NATIXIS FACTOR - société de finance-

www.factor-natixis.com

NEXA - Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation

Tél: (+262) 262 20 21 21 Mail: investinreunion@nexa.re www.nexa.re



Observatoire de Physique de l'Atmosphère de La Réunion (OPAR) . www.ópar.univ.reunion.fr

OCEOR Lease www.lease.natixis.com Office de l'eau de La Réunion

Tél: (+262) 262 30 84 84 Mail: office@eaureunion.fr www.eaureunion.fr

OSE0

Tél: (+262) 262 90 00 66 www.oseo.fr



Préfecture

Tél: (+ 262) 262 40 77 77 Mail: courrier@reunion.pref.gouv.fr www.reunion.pref.gouv.fr

Préfecture - SGAR

Secrétariat particulier Tél: (+ 262) 262 40 77 02



Qualitropic - pôle de compétitivité Tél: (+262) 262 97 10 88 Mail: qualitropic@qualitropic.fr www.qualitropic.fr

SOciété REunionnaise de Financement (SOREFI)

Tél : (+262) 262 48 26 25 www.sorefi.fr

SOFIDER Océan Indien Tél: (+262) 262 40 32 32 www.sofider.re // www.bred.fr

Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien (SFAS-01)

Tél : (+262) 262 48 33 66 Mail: contact@univ-reunion.fr www.osur.univ-reunion.fr

Technologies des Énergies Maîtrisées, Énergies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Énergie de La Réunion

(Temergie) - cluster énergie Tél : (+262) 262 19 05 48 Mail: postmaster@temergie.com www.temergie.com

Technopole de La Réunion

Tél: (+262) 262 90 71 80 Mail: courrier@technopole-reunion.com www.technopole-reunion.com



Union des Hôteliers Réunionnais Tél: (+ 262) 262 33 10 10 Mail: uhr@orange.fr

UMIH – Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

Tél: (+ 262) 262 55 37 30 Mail: umih@ilereunion.com

Union Réunionnaise des Producteurs de l'Audiovisuel et du Cinéma (URPAC)

Tél: (+262) 262 90 71 80 Mail: contact@urpac.org www.urpac.org

Université de La Réunion

Tél: (+262) 262 93 80 80 Mail: contact@univ-reunion.fr www.univ-reunion.fr



NOTES

NOTES







62, Boulevard du Chaudron - BP 60030 97491 Sainte Clotilde Cedex Tél. (+262) 262 20 21 21 / Fax (+262) 262 41 00 26

investinreunion@nexa.re

www.investinreunion.re





